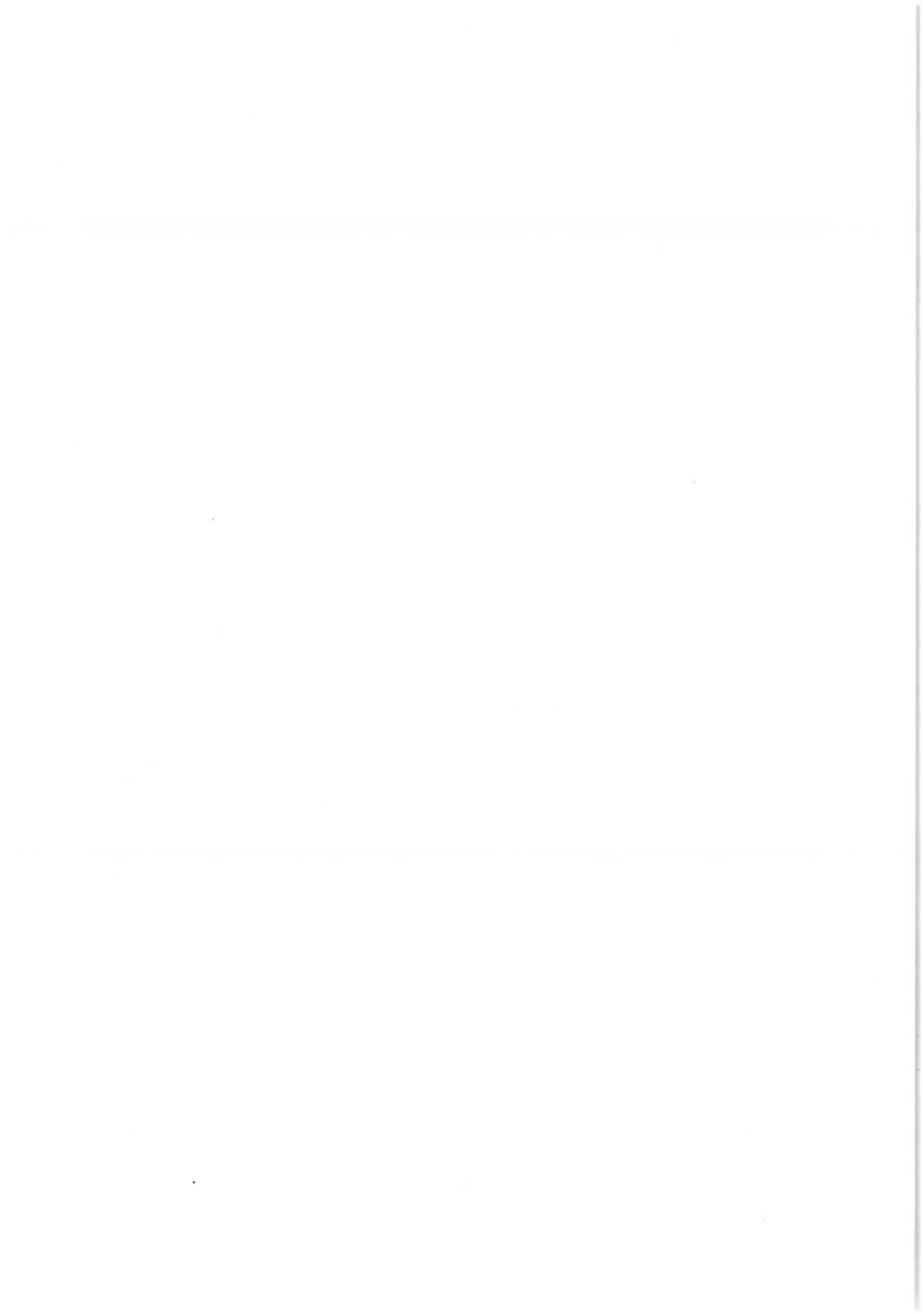


# CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY





**ENTRE**

**La Métropole du Grand Nancy**

Représentée par son président Mathieu KLEIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16/12/2021,  
Ci-après désigné par « la Métropole »,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par le préfet Arnaud COCHET,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

**Le Conseil Régional Grand Est**

Représenté par son président Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désignée par « la Région » ;

ET

**Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

Représenté par sa présidente Chaynesse KHIROUNI, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du  
Ci-après désignée par « le Département » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## ◇ SOMMAIRE ◇

Préambule	5
Article 1 - Objet du contrat	6
Article 2 - Présentation de la Métropole du Grand Nancy et de ses ambitions	6
Article 3 - Les orientations stratégiques	7
3.1. Orientation 1 : Accélérer la transition écologique	8
3.1.1 Développer les mobilités durables	8
3.1.2 Améliorer la qualité de l'air, réduire les besoins en énergie et les gaz à effet de serre	12
3.1.3 Gérer les ressources de façon durable	17
3.1.4 Protéger la biodiversité	23
3.2 Orientation 2 : Favoriser un développement économique durable	24
3.2.1 Accompagner les mutations économiques	26
3.2.2 Aménager durablement les espaces économiques	30
3.2.3 Soutenir l'emploi, l'activité, le commerce et l'artisanat	32
3.2.4 Développer le tourisme et l'attractivité	34
3.3 Orientation 3 : Garantir la cohésion sociale et territoriale	36
3.3.1 Lutter contre toutes les formes de pauvreté	36
3.3.2 Développer une politique solidaire et durable pour l'habitat et le renouvellement urbain	40
3.3.3 Améliorer la santé et le bien-être	44
3.3.4 Favoriser l'accès de chacun au patrimoine, à la culture, aux sports et aux loisirs	51
Article 4 - Le Plan d'action	53
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État	53
4.2 Validation des actions	53
4.3 Les actions de coopération interterritoriale	53
Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	54
Article 6 - Engagements des partenaires	54
6.1 Dispositions générales concernant les financements	54
6.2 La Métropole du Grand Nancy	55
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	55
6.4 Le Conseil régional Grand Est	56
6.5 Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	56
6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	56
Article 7 - Gouvernance du CMRTE	57
7.1 Le comité de pilotage	57
7.2 Le comité technique	57
7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	57
Article 8 - Suivi et évaluation du CMRTE	58
Article 9 - Entrée en vigueur et durée du CMRTE	58
Article 10 - Évolution et mise à jour du CMRTE	58
Article 11 - Résiliation du CMRTE	58
Article 12 - Traitement des litiges	58
Article 13 - Annexe financière	59
Article 14 - Les signataires	62

## ◇ PRÉAMBULE ◇

Le 25 février 2021, le Gouvernement et France Urbaine concluaient un accord de méthode reconnaissant la responsabilité majeure des grandes villes, agglomérations et métropoles françaises dans la mise en œuvre du Plan de relance national qui vise à accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays.

La transition écologique, le développement économique, la cohésion sociale et territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires, qui doivent se traduire de manière transversale et opérationnelle dans leur contractualisation avec l'État. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent ainsi le cadre de ce partenariat renouvelé entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans le prolongement du protocole d'intention signé le 29 juin 2021 entre l'État et la Métropole du Grand Nancy, le contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE) du Grand Nancy entend simplifier les dispositifs de contractualisation existants et décliner, dans le cadre des compétences de chaque signataire, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme à l'échelle métropolitaine.

Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et concertée du développement de la métropole du Grand Nancy au sein de la Meurthe-et-Moselle, de la Lorraine et du Grand Est.

S'inscrivant dans une responsabilité territoriale élargie - impliquant notamment de renforcer la coopération interterritoriale -, le CMRTE du Grand Nancy a bénéficié des aides du plan de relance (suivant le détail figurant dans le protocole d'intention) et s'articulera étroitement avec la construction du volet territorial du contrat de plan État-région (CPER) d'une part et la prochaine génération des Programmes opérationnels européens d'autre part.

Dans le cadre d'un partenariat inédit en France, la Région Grand Est et l'État ont décidé de faire converger leurs démarches. Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) est le résultat de cette décision. L'objectif de ce pacte est double. Il s'agit à court terme d'associer les territoires à la relance de l'économie pour répondre collectivement aux conséquences de la crise sanitaire. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, intégrant la transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale ainsi qu'une économie plurielle ancrée dans les territoires.

### ◇ ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT ◇

Le CMRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour accompagner collectivement la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Métropole du Grand Nancy, en articulation avec leurs voisins.

Ce contrat intègre et articule les dispositifs contractuels existants afin de mobiliser des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales, entreprises et populations de la Métropole du Grand Nancy.

Le CMRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité sur le territoire métropolitain ;
- Dans le temps long en forgeant un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale.

Le CMRTE contient les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 et décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation en mobilisant des moyens dans la durée.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel. Il pourra faire l'objet d'avenants (Contrat Métropolitain, etc.), notamment pour préciser les engagements financiers des partenaires.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### ◇ ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY ET DE SES AMBITIONS ◇

Le Grand Nancy compte parmi les 21 métropoles françaises depuis 2016. Ce statut est pleinement mérité au regard du rayonnement de ses entreprises, de son Université et de son potentiel de recherche, de son centre hospitalier régional universitaire (CHRU), de ses équipements culturels et de ses nombreux centres de décision administratifs.

La création de la Métropole du Grand Nancy parachève une coopération initiée en 1959 avec le District urbain et consacre d'importantes avancées en matière de coopérations interterritoriales : le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, fruit d'une dynamique métropolitaine reliant les 4 principales agglomérations de Lorraine comme la Multipole Sud Lorraine, qui constitue le cadre privilégié du dialogue entre les acteurs du sud meurthe-et-mosellan incarnant bien l'un des marqueurs forts de l'identité du Grand Nancy : l'alliance des territoires.

Avec 256 769 habitants (une population stable depuis une dizaine d'années) soit 4,6 % de la population régionale, la métropole du Grand Nancy est le 4<sup>e</sup> EPCI le plus peuplé de la région Grand Est et la 2<sup>e</sup> collectivité en termes d'emplois (133 875 emplois, dont 91 % sont des emplois salariés). Si l'on considère l'aire d'attraction de l'agglomération, l'INSEE y dénombre aujourd'hui 510 000 habitants, et 600 000 si l'on raisonne à l'échelle du bassin d'emploi et des mobilités. La ville-centre, Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, connue et reconnue notamment pour son rayonnement culturel et sa richesse patrimoniale, regroupe 104 855 habitants.

En son cœur, Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, est riche d'un patrimoine historique exceptionnel dont son emblème, la Place Stanislas, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et élue en 2021 « monument préféré des français », ainsi que les nombreux édifices qui font de la ville un des principaux foyers européens de l'Art nouveau, attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes.

Rappelons également ici le rôle régional majeur du rayonnement culturel de Nancy, un rayonnement largement porté d'une part par ses 3 musées - dont le plus remarquable, le Palais des Ducs de Lorraine - Musée Lorrain qui va engager sa complète rénovation pour une livraison programmée en 2027 - et d'autre part grâce à ses 5 scènes nationales conventionnées : l'Opéra National de Lorraine, l'Autre Canal, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National.

Le territoire strict de la Métropole du Grand Nancy est relativement compact (20 communes dont 13 densément peuplées) mais remarquable de par son patrimoine naturel et paysager (Meurthe, plateaux, coteaux, massif forestier protégé) et par la diversité de situations urbaines qui retracent plusieurs siècles d'une histoire riche et intense.

Dans un espace régional aux délimitations fraîchement redessinées, la Métropole du Grand Nancy se situe au carrefour d'un axe Est-Ouest reliant l'Île-de-France à l'Allemagne et d'un axe Nord-Sud reliant la mer du Nord à la Méditerranée, un corridor européen majeur qui connecte Nancy au bassin d'échange transfrontalier le plus dynamique d'Europe, à l'interface du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et du Grand-Est.

Marquée comme tous les territoires français par une crise sanitaire aux impacts multiples, la Métropole du Grand Nancy confirme aujourd'hui aux côtés de l'État, de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle ses ambitions en faveur de la relance économique, de la lutte contre le changement climatique, de la santé et du bien-être quotidien des Grand-nancéens.

Cette ambition se conjugue avec celle d'une responsabilité affirmée aux côtés de l'État dans le domaine des solidarités pour lutter, contre toutes les formes de précarités, qui touchent tout particulièrement les habitants des quartiers populaires, les familles monoparentales, les jeunes ou les personnes âgées isolées.

Le CMRTE constitue aujourd'hui pour la Métropole du Grand Nancy une opportunité pour accélérer le plan de transformation qu'elle a souhaité engager. Qu'il s'agisse du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUI-HD), du Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH), du programme de rénovation urbaine ou encore du Plan Climat Air Énergie (PCAET), l'ensemble de ces démarches font converger les défis d'attractivité, de changement des modes d'aménagement et de déplacement dans un souci de sobriété foncière, de qualité des implantations, d'apaisement des mobilités et de mixité sociale à l'échelle d'un bassin de vie élargi.

La mise en œuvre rapide du CMRTE doit enrayer la persistance des déséquilibres sociaux et économiques et permettre au Grand Nancy de retrouver une dynamique démographique positive.

### ◇ ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ◇

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du CMRTE du Grand Nancy, au croisement des objectifs du Plan de relance, des priorités régionales et du projet de la Métropole du Grand Nancy.

Leur contenu est susceptible d'évoluer en cours de contrat sans nécessité d'avenant, sous réserve de validation par le comité de pilotage.

### 3.1 ORIENTATION 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« C'est le dernier mandat pour agir » nous rappelle Valérie Masson-Delmoite, paléo-climatologue nancéenne et co-présidente du GIEC.

L'accélération du réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité et leurs conséquences directes et irréversibles sur la qualité de notre environnement et nos modes de vie impose une mobilisation volontariste de l'ensemble des acteurs publics (depuis l'échelle internationale jusqu'à l'échelle locale), mais aussi des acteurs économiques, des forces vives, associatives et citoyennes.

La crise sanitaire n'a fait que conforter l'impérieuse nécessité d'accélérer ce processus de transition écologique qui est au cœur du projet de transformation engagé par la Métropole du Grand Nancy pour devenir un territoire 100 % décarbonné d'ici 2050.

Cette stratégie de long terme prendra appui sur la « COP26 Grand Nancy », miroir local de la conférence internationale des parties en charge des négociations climatiques qui a eu lieu à Glasgow en Écosse en novembre 2021. Tous les acteurs de la transition (citoyens, collectivités, entreprises, associations, énergéticiens, etc.) s'inscriront ainsi dans une dynamique partenariale pour construire une trajectoire singulière de transition énergétique pour le Grand Nancy.

La COP 26 Grand Nancy présente un levier de changement majeur à l'échelon local, en termes économiques, politiques et sociaux, pour que le territoire prenne sa juste part du « faire » face aux défis climatiques. En pratique, elle devra permettre aux acteurs-parties locaux :

- De négocier et s'accorder sur des orientations et des engagements de territoire ;
- De faire émerger des actions de terrain, pourquoi pas avec un mécanisme de labellisation à la clé, qui rendent les citoyens véritablement acteurs et producteurs d'innovation dans le champ de la transition (en cherchant à dépasser le cadre des seules politiques publiques) ;
- De cheminer vers une gouvernance commune de suivi garantissant une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre (volet environnemental) et un accompagnement des publics impactés directement par les effets du réchauffement (volet solidarités) ;
- De devenir un lien permanent de dialogue, de co-construction et d'évaluation partagée sur un horizon de long terme (horizon à 2030 et 2050 avec une première échéance en 2025).

Ces actions issues de cette mobilisation inédite viendront compléter et renforcer les actions inscrites au présent CMRTE dans 5 volets principaux détaillés ci-après :

1. Développer les mobilités durables
2. Mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
3. Promouvoir la sobriété et de la performance énergétique
4. Gérer les ressources de façon économe
5. Protéger la biodiversité

#### 3.1.1 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

La mobilité des 260 000 Grands-Nancéens et des 100 000 visiteurs quotidiens du territoire du Grand Nancy, issus en très grande majorité du bassin de vie, est l'une des principales priorités de la Métropole du Grand Nancy depuis le début de ce mandat.

Il s'agit de répondre aux enjeux de transition écologique, de santé publique, de justice sociale, d'attractivité économique et commerciale, dont l'acuité des politiques publiques et pour lesquels les attentes des citoyens se sont encore accrues du fait de la crise de la Covid-19.

Le droit à la mobilité est, plus que jamais, devenu une composante majeure de l'attractivité. Au cœur des métropoles et des grandes agglomérations du territoire national, le Grand Nancy - qui se caractérise par une très forte densité - doit s'afficher comme une ville des courtes distances où l'accessibilité des commerces, des zones d'emploi et d'études est un atout à exploiter.

Malgré les progrès technologiques, les particules fines qui s'échappent de nos véhicules constituent aujourd'hui une part importante de la pollution de l'air ambiant que nous respirons quotidiennement. Elles constituent en conséquence une des sources principales de la pollution urbaine sur laquelle il est urgent d'agir pour préserver la santé des plus fragiles et des plus jeunes, ainsi que pour lutter contre le changement climatique.

La mobilité quotidienne représente une charge financière significative pour les ménages, notamment les plus vulnérables. La conduite d'une politique ambitieuse des mobilités doit permettre à chacun de faire des économies significatives au service du pouvoir d'achat. La Métropole du Grand Nancy a, à ce titre, instauré la gratuité des transports pour tous le week-end depuis décembre 2020.

Sans chercher à bannir la voiture particulière, l'objectif de la Métropole est d'en réduire la part modale en proposant aux usagers des solutions alternatives à la voiture individuelle qui soient efficaces. Que ce soient les transports en commun, les modes de mobilités actifs comme le vélo ou les engins de déplacement particulier motorisés (EDPM), la marche à pied ou l'autopartage et le covoiturage, le Métropole veut développer de manière rapide et inédite des solutions attractives, qui incitent donc les usagers à ne recourir à la voiture particulière qu'en dernier ressort, en leurs proposant divers choix. L'État, en tant qu'employeur particulièrement présent à Nancy, s'associe à ses objectifs qu'il entend promouvoir auprès de ses agents.

Sur la base de ces constats et pour répondre à ces nouvelles ambitions, la Métropole a, par une première délibération en date du 8 octobre 2020, jeté les bases de l'engagement de sa nouvelle politique en la matière, et a notamment décidé l'élaboration d'une nouvelle stratégie construite à travers un « plan métropolitain des mobilités » (P2M).

L'organisation des mobilités en général doit faire l'objet d'une vision stratégique et prospective telle qu'on la trouvait au sein des plans de déplacements urbains (PDU) ancienne génération, dont le dernier sur le Grand Nancy date de 2006.

En matière d'infrastructures et d'aménagements urbains, l'objectif du P2M est de déterminer de manière cohérente l'organisation des mobilités de demain pour faire progressivement converger les différentes politiques publiques au service des mobilités. Il s'agira notamment de mettre en perspective les projets de transports en commun et de pistes cyclables, avec les problématiques de circulation (automobile, cyclable et piétonne) mais aussi de stationnement (automobile et cyclable). Le P2M sera en interaction avec l'ensemble du plan local d'urbanisme intercommunal (déplacements PLU-i-HD), en cours d'élaboration avec un objectif d'approbation pour 2024, et dont le P2M constituera le volet déplacement.

Partant du constat qu'elle ne pouvait à la fois garantir la réalisation du projet de nouveau tramway (de la Porte Verte à Essey-lès-Nancy jusqu'à Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy, ainsi que ses différentes extensions) et mener dans le même temps tous les autres et indispensables projets de mobilité sur son territoire, la Métropole du Grand Nancy a fait le choix d'une amélioration à court et moyen terme de l'ensemble du réseau de transport en commun, du déploiement d'un plan cyclable et piéton et d'une nouvelle politique de stationnement.

Par délibération en conseil métropolitain du 11 février 2021, la Métropole a en conséquence décidé de surseoir à l'engagement du projet de tramway tel que déclaré d'utilité publique le 11 février 2020 et d'engager les études nécessaires pour arrêter un nouveau projet, le plan métropolitain des mobilités (P2M) qui, après une large concertation, sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain du 25 novembre 2021.

Conformément à ses engagements, la Métropole veut offrir un haut niveau de service à l'ensemble des usagers, Grand-Nancéiens ou extérieurs en utilisant tous les leviers et le potentiel de tous les modes de transport :

- Des lignes de transports en commun structurantes avec un objectif de 20 km de sites propres supplémentaires à ceux de la ligne 1 actuelle et une priorisation aux feux, pour une amélioration sensible de la vitesse commerciale et de la régularité ;
- Un plan vélo complet avec un objectif de 200 kilomètres de pistes cyclables sécurisées mais aussi une augmentation de l'offre de vélos en libre-service, une offre d'électromobilité et des infrastructures de stationnement ;
- Un plan piétons visant à renforcer la marchabilité du territoire avec notamment le développement de la piétonisation et des zones apaisées ;
- Une refonte de la politique de stationnement sur l'espace public et en ouvrages, autour de nouveaux parkings de proximité et parkings-relais (P+R) notamment ;
- Dans le cadre du Grenelle des mobilités en Lorraine, la poursuite de la réflexion avec la Région Grand Est pour la création d'un tram ferré connecté au réseau TER et à un pôle multimodal à Roberval.

La priorité numéro 1 pour la Métropole a été au cours de cette année 2021 de préparer la fin de vie du tramway actuel (TVR) prévue pour 2023, et de proposer un projet qui soit à la hauteur des engagements mentionnés ci-avant.

Les études ont conclu à la possibilité de transformer la plateforme du TVR pour y faire circuler un nouveau type de véhicule, les trolleybus bi-articulés de 24 mètres, fonctionnant soit avec des perches sur la ligne aérienne de contact, soit sur batteries embarquées. Ces véhicules présentent l'avantage à la fois de nécessiter le moins de travaux d'adaptation possible, de garantir la capacité nécessaire en termes de voyageurs et d'être totalement décarbonnés. Le projet entrera en phase active dès 2022, pour une livraison escomptée au premier semestre 2024.

Conformément aux orientations de la délibération du 11 février 2021, la Métropole a poursuivi ses études pour la préparation d'un futur réseau structurant de transports en commun qui comprendra la ligne 1 trolleybus et 4 nouvelles lignes de BHNS comprenant au moins 20 km de sites propres. La Métropole du Grand Nancy a ainsi été retenue en octobre 2021 parmi les lauréats de l'appel à projet national sur les transports en commun en site propre (TCSP) et bénéficiera ainsi d'une participation de l'État à hauteur de 32,3 M€ pour ses 4 lignes BHNS, sur un investissement global de 211 M€.

Au-delà de son engagement relatif aux transports en commun en site propre, les services de l'État indiquent à la métropole quelles sont les possibilités d'obtention d'autres financements dédiés aux mobilités.

Le Conseil métropolitain a adopté le 25 novembre 2021 ce Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) qui constitue la pierre angulaire du projet de transformation métropolitaine engagé.



#### Engagements financiers :

- Acquisition de trolleybus IMC : 25 M€
  - Aménagement de la plateforme pour les trolleybus : 25 M€
  - 4 lignes structurantes TCSP : 240 M€
  - Matériels roulant pour les 4 lignes: 60 M€
  - Études, acquisitions et dépenses diverses associés : 65 M€
  - 200 km de vélo : 68 M€
- Dont au titre de la relance :
- P2M - Piste vélo Jeanne d'Arc - 2,5 M€ ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - P2M - Voie verte du Fonteno - 11 M€ ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - P2M - Programme stationnement vélo - 500 000 € ; cf. courrier du Pdt à la préfète RGE du 20-10-2020
  - Voie verte de la Meurthe (projet Alstom) : voie verte et passerelle : 10 M€

Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy concentre sur son territoire un potentiel d'innovation en matière de mobilité, sur lequel elle entend s'appuyer.

Ainsi, le projet Urbanloop de véhicule autonome sur rail est développé depuis 4 ans par 4 écoles d'ingénieurs de Nancy, en lien avec l'Université de Lorraine. Détenant le record du monde de la plus faible consommation au kilomètre UrbanLoop entend démontrer sa capacité à relever le défi de la transition énergétique du transport en commun électrique, intelligent et autonome. L'objectif est de déployer en 2025 un démonstrateur de ce système de transport au sein de la Métropole du Grand Nancy répondant à des besoins identifiés de déplacement, en complément du réseau de transport existant.

Une étude a été lancée en avril 2021 pour connaître les implantations possibles de boucles UrbanLoop sur la Métropole.



#### Engagements financiers :

Estimation financière du déploiement d'un premier tronçon d'UrbanLoop ouvert au public, au sein du réseau de transports en commun de la Métropole du Grand Nancy : 20 M€. L'État examine la possibilité de soutenir cet investissement.

La démarche métropolitaine autour du P2M doit également permettre de construire les articulations pertinentes entre l'urbain et le suburbain dans la même échelle de temps. Le Grenelle des mobilités en Lorraine a permis de réaffirmer la volonté de reprendre les études autour du scénario d'aménagement sur place souhaité par les acteurs locaux en 2018 pour la section sud de l'autoroute A31, et d'inscrire ainsi cette modernisation dans le cadre de la phase opérationnelle de financement des infrastructures de mobilités.





L'Agence de l'eau Rhin-Meuse pourra aider au développement de volets du PCAET liés à l'eau aussi bien au niveau de la définition des actions, que de la participation financière dans le cadre des possibilités offertes par ses délibérations.

À noter que le bonus écologique, aide financière de l'État pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf, a bénéficié à 2 000 personnes environ à l'échelle de la métropole, pour plus de 5 millions d'euros.

#### Engagements financiers :

- Étude PCAET et ZFE-m : 400 000 € (hors accompagnement ADEME et co-financement ville de Nancy sur ZFE-m à hauteur de 20 000 €)
- Actions COP26 : 100 000 € (50 000 € en 2022 puis 10 000 €/an jusqu'en 2026)
- Actions PCAET : 500 000 € (100 000 €/an)
- Accompagnement ZFE-m et qualité de l'air (plan Bois) : 400 000 € (100 000 €/an à partir de 2023, hors AAP mobilités actives)
- Actions développement de l'électromobilité : 750 000 € (150 000 € par an jusqu'à 2026 + étude SDIRVE interialisée)

### 3.1.2.2 L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI

La rénovation énergétique des bâtiments est un gisement prioritaire de la réduction de la consommation d'énergie. Depuis 2012, le Grand Nancy développe sur son territoire le dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE), qui aide communes, bailleurs sociaux, établissements publics, entreprises et particuliers, à financer leurs travaux d'isolation ou de chauffage. Collectivité pionnière dans la mise en œuvre des CEE, la Métropole du Grand Nancy soutient financièrement via ce dispositif la réalisation de travaux.

#### Engagements financiers :

Pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, ce sont plus de 2 800 foyers qui se sont saisis de MaPrimeRénov depuis le début de l'année 2021 pour réaliser 33,1 millions d'euros de travaux avec 4,3 millions d'euros d'aides de l'État.

À l'occasion de l'ouverture de la 5<sup>e</sup> période CEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans, la Métropole du Grand Nancy souhaite amplifier ce dispositif en développant sa capacité de traitement des dossiers, en accompagnant directement les différentes catégories de bénéficiaires et en relançant une campagne de communication dédiée.

Concernant l'intervention sur l'habitat privé, l'ANAH mettra à disposition de la Métropole du Grand Nancy - délégataire des aides à la pierre - au moins 4 M€ de subventions par an (6,2 M€ pour l'année 2021) afin de mettre en œuvre ses différents dispositifs d'amélioration du parc privé, tels que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés sur les copropriétés des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et son Programme d'intérêt Général (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, autonomie, traitement des copropriétés).

Pour 2021, un objectif de 854 logements privés subventionnés est prévu, mais cet objectif intègre un projet en cours sur une copropriété de 200 logements à Jarville-La-Malgrange. Pour les années ultérieures, un objectif d'environ 300 logements par an hors copropriétés est envisagé. Pour les copropriétés à traiter, des études d'identification sont en cours, notamment dans le cadre du Plan de Reliance

La métropole souhaite se porter volontaire, dans le prolongement du modèle des aides à la pierre, pour expérimenter la délégation des aides à la rénovation énergétique (SARE, MaPrimeRénov).

### 3.1.2.3 LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La Métropole du Grand Nancy comme l'ensemble des communes du territoire métropolitain ont intégré depuis plusieurs années l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics parmi les priorités de leur action en matière de réponse au défi climatique, à la fois pour diminuer leur consommation énergétique mais aussi pour s'adapter aux événements météorologiques extrêmes qui sont amenés à se multiplier.

L'ensemble de ces opérations, qu'elles soient engagées ou encore au stade de projet participent à cet effort collectif en direction de la transition énergétique et doivent pouvoir bénéficier de co-financements dans les années à venir. À titre d'exemple, la ville de Nancy engage une réflexion sur la rénovation thermique de ses écoles (2,5 M€ d'investissement).

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial, la Métropole du Grand Nancy souhaite elle aussi faire preuve d'exemplarité en matière de gestion énergétique de ses bâtiments pour contribuer à l'effort collectif sur son territoire.

Parmi les dispositifs innovants permettant aux collectivités de relever ces défis, figure le dispositif « intracting » : c'est un mécanisme financier qui doit faciliter le financement d'un programme d'actions de performance énergétique (APE). Les économies d'énergie générées par les APE sont fléchées budgétairement et permettent de rembourser l'avance consentie par la Banque des Territoires à la collectivité.

Pour identifier les actions susceptibles de relever de ce dispositif d'intracting, la Métropole a lancé une consultation qui a abouti à l'attribution d'un marché d'études au cabinet ALITEREA pour un montant de 24 579 € TTC (marché 2021/2129).

Cette étude consiste à élaborer, sur un patrimoine d'une quinzaine de bâtiments publics identifiés, un état des lieux énergétique (consommations, état général du bâti et des systèmes, niveau de performance énergétique) et de proposer un bouquet de travaux avec un temps de retour actualisé global inférieur à 13 ans, susceptible de relever du dispositif intracting. Cette étude, menée conformément au cahier des charges INTRACTING, peut être co-financée par la Banque des Territoires.

Par ailleurs, le contexte climatique et énergétique d'une part, puis le contexte réglementaire et le Décret Tertiaire d'autre part, nous imposent de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques dans nos bâtiments.

Des diagnostics énergétiques sont réalisés par un bureau d'études national spécialisé dans la performance énergétique. Ces études doivent nous permettre d'évaluer la consommation énergétique des 19 bâtiments les plus énergivores du parc. Le prestataire nous accompagne pour construire des scénarii : préconisations et hiérarchisation d'actions d'économie, propositions de bouquets de travaux pour atteindre les objectifs, réalisation d'un bilan et la mise en place du suivi énergétique.

Ces données récoltées et analysées permettront également de déterminer les points de faiblesse des bâtiments et d'agir en conséquence afin de réduire les consommations et donc les émissions de CO2.

L'objectif se calcule sur les obligations réglementaires à savoir :

- 40 % en 2030 par rapport à une année de référence (autour de 2010) ;
- 50 % en 2040 ;
- 60 % en 2050.

**Engagements financiers :**

Enveloppe estimée à 30 M€ sur la période 2022-2030 pour la réalisation du bouquet de travaux en cours d'étude. L'État soutiendra les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics dans la limite des enveloppes déléguées au niveau territorial. 19 projets ont été soutenus en 2020 et 2021 pour près de 6 millions d'euros.

Par ailleurs, l'État investit massivement dans le cadre du Plan de relance pour l'immobilier public relevant de l'État.

**Engagements financiers :**

22 projets de l'immobilier de l'État sont ainsi financés sur l'ensemble du territoire métropolitain et du périmètre interministériel de l'État, pour un montant total de plus de 23,6 millions d'euros.

Dans le cadre du programme Climaxion mené en partenariat avec l'ADEME, la Région étudiera les projets de rénovation énergétique ou d'installation d'équipements valorisant les énergies renouvelables qui lui seront présentés, notamment pour :

- La rénovation basse consommation des copropriétés ;
- La rénovation de bâtiments publics et associatifs ;
- L'installation de chaudières bois ;
- L'installation de pompe à chaleur géothermique ;
- L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.

**3.1.2.4 LE DÉPLOIEMENT DES LED POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Depuis 2014, la Métropole du Grand Nancy a engagé un programme de renouvellement des sources lumineuses anciennement standard de l'éclairage public (Sodium haute ou basse pression, ballon fluorescent, iode métallique, etc.) par des sources utilisant la technologie LED (Diodes Electroluminescentes).

En effet les lampes « LED » présentent de multiples avantages (économie d'énergie de l'ordre de 60 %, longévité de l'ordre de 4 fois plus que les sources classiques, modulation en fonction des heures de la nuit ou des secteurs ou des périodes, etc.). À la fin 2020, 18 400 points lumineux sont équipés en LED sur les 43 600 que compte le réseau d'éclairage de la métropole, soit déjà 42 % du parc. Depuis 2014, la consommation électrique a ainsi baissé de 25 %. L'objectif est de maintenir sur les 5 prochaines années un rythme de remplacement de 3 000 points lumineux par an pour atteindre un pourcentage de LED de 75 % à la fin du mandat.

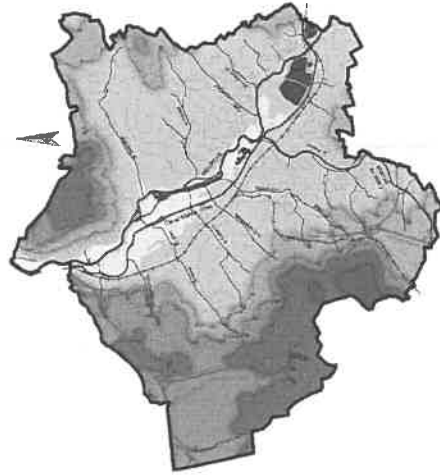
**Engagements financiers :**

Estimation des coûts : 37 M€. L'État sera appelé par la métropole à soutenir ce programme à travers la Dotation de soutien à l'investissement local.

**3.1.3 GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON DURABLE**

**3.1.3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Le territoire du Grand Nancy tient dans une vallée étroite creusée par la rivière Meurthe dans le plateau de Haye. La Meurthe confie sur l'agglomération nancéienne avec de nombreux ruisseaux périurbains dont le Grémillon qui a été récemment renaturé.



La qualité de ces cours d'eau est impactée par les industries présentes à l'amont immédiat du territoire métropolitain et également par les rejets des réseaux d'assainissement de la Métropole en temps de pluie. Ainsi, la masse d'eau Meurthe est en mauvais état au titre de la directive cadre sur l'eau.

L'alimentation en eau brute de l'ensemble de l'agglomération repose sur un prélèvement dans la rivière Moselle, capté au sud de Nancy et appuyé sur le barrage de Méréville.

Cette ressource unique représente un prélèvement annuel de près de 20 Mm3. Elle est vulnérable aux étiages et aux pollutions accidentelles, même si elle est secourue partiellement par la réserve de Richardmémil.

Les masses d'eau intéressant la Métropole du Grand Nancy ne présentent pas aujourd'hui d'enjeu quantitatif. Néanmoins, les étiages sévères des dernières années appellent à la vigilance et à engager sans attendre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, la Métropole du Grand Nancy a posé plusieurs priorités sur les 6 années à venir :

**Sécuriser l'alimentation en eau potable :**

- Mobilisation de la Meurthe à l'amont immédiat du barrage de Morteau relevant de VNF à Vigneulles (54). Cette nouvelle ressource répond à un double objectif de sécurisation de l'alimentation en eau des grands nancéiens et d'adaptation au changement climatique puisqu'elle permet de réduire l'impact des prélèvements pour la production d'eau potable sur les rivières Moselle et Meurthe grâce à leur répartition sur les deux cours d'eau ;

- Pérennisation du captage dans la Moselle grâce à la réhabilitation du barrage de Méréville ;
- Renouvellement des réseaux structurants.



#### Engagements financiers :

- Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité du bassin de vie : création d'une nouvelle prise d'eau dans la Meurthe : 34,8 M€
- Travaux de réhabilitation et de confortement du barrage de Méréville : 3,4 M€
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau : renouvellement de réseaux structurants 3 M€

**Économiser l'eau** : de nombreuses actions sont engagées notamment le déploiement du radio relevé pour réduire les fuites et inciter les consommateurs à plus de sobriété. Elles contribueront à réduire les prélèvements dans le milieu naturel.



#### Engagements financiers :

Déploiement d'une solution de radio relevé des compteurs d'eau potable afin de réduire les consommations et les pertes d'eau : 10 M€.

#### Réduire l'impact des réseaux d'assainissement sur la qualité des cours d'eau :

- Améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement constitue un enjeu fort afin de réduire les rejets dans les cours d'eau en temps de pluie. Des opérations telles que le bypass Embanlie - Marcel Brot peuvent être engagées sans délai ;
- En parallèle, un schéma directeur d'assainissement est engagé. Il permettra de consolider en 2023 un programme d'actions global.



#### Engagements financiers :

- Optimisation du réseau de transport des eaux usées (canalisation Embanlie - Marcel Brot) : 1,2 M€
- Séparation des eaux claires parasites du reclus : 2 M€
- Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement : 3,1 M€

#### Protéger les Grands-Nancéens des inondations et améliorer la qualité des cours d'eau métropolitains :

- Pour mieux protéger les Grands-Nancéens des crues de la Meurthe et penser la protection à l'échelle du bassin versant de la Meurthe, le Grand Nancy a décidé d'adhérer à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon. L'EPTB étudie et portera la réalisation d'un programme de travaux ambitieux et solidaire évalué à 100 M€ pour protéger l'ensemble du bassin versant et atteindre un niveau de protection de l'ordre de la crue centennale sur le territoire de la métropole ;

- Des risques importants subsistent également sur les bassins versants des petits cours d'eau affluents de la Meurthe comme l'a douloureusement rappelé l'orage de 2012 sur le bassin versant du Grémillon et, dans une moindre mesure, sur le Fonteno ;

- Les cours d'eau métropolitains ont également été fortement modifiés au fil des âges au profit de l'urbanisation, du développement économique et de l'agriculture. Ils ont été busés, leur lit barré par de nombreux seuils, leurs berges recalibrées, bétonnées etc... Si bien que leur fonctionnement naturel, leur biodiversité et leur qualité sont à reconquérir ;

- L'aménagement et renaturation des ruisseaux du Frahaut et du Fonteno est donc projeté.



#### Engagements financiers :

- Renaturation du ruisseau du Frahaut (1ère tranche aval) : 0,5 M€
- Aménagement mixte de protection contre les inondations et renaturation du ruisseau du Fonteno : 2 M€

Pour toutes les opérations de ce chapitre, le contrat de territoire « Eau et Climat » entre la Métropole du Grand Nancy et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vise à atteindre l'objectif majeur d'améliorer la qualité de l'eau ainsi qu'atténuer les effets du changement climatique.



#### Engagements financiers :

49 actions sont identifiées dans le contrat de territoire et financées par l'Agence sur ses crédits de l'État. Ces aides représentent 28,7 millions d'euros.

#### 3.1.3.2 LIMITATION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS ET LEUR VALORISATION

Le domaine des déchets est en constante évolution, avec l'apparition de nouvelles filières de tri, de nouvelles modalités de collecte et l'intégration de la prévention des déchets.

Le tonnage total de déchets collectés sur la Métropole du Grand Nancy (collecte en porte à porte et déchetteries) a baissé de 5,5 % sur la période 2010-2020, alors que dans le même temps, le tonnage de déchets apportés dans les déchetteries a augmenté de 10 %.

En conséquence, il est nécessaire de remettre à niveau les équipements que la métropole met à disposition de ses habitants, notamment les déchetteries. Ces équipements doivent maintenant distinguer de plus en plus de flux différents de déchets et disposer d'un bâtiment dédié au réemploi.

De même, il devient de plus en plus indispensable de disposer d'un vrai lieu permettant de sensibiliser tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés. Ainsi l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 va rendre encore plus vital une communication de proximité balayant autant le tri, avec l'extension des consignes de tri des plastiques, que l'importance du compostage, du tri des biodéchets, et du réemploi partout où cela est possible, dans une optique de développement durable et soutenable.

Dans cette ligne directrice, 2 projets sont prévus à court terme :

**La rénovation et l'extension de la déchetterie de Ludres** : ce site mis en service en 1992 ne répond aujourd'hui plus du tout aux besoins.



**Engagements financiers :**  
Le montant de l'investissement, incluant un bâtiment dédié au réemploi, est de 2 256 000 € HT, pour des travaux qui se dérouleront à partir de l'autonomie jusque fin 2022.

**La création d'une Maison de la Prévention et du Tri** : complément des outils de communication déjà existants, cet équipement permettra de proposer au visiteur plusieurs espaces spécifiques, l'un dédié au devenir des déchets collectés, l'autre à une mise en situation réelle d'un lieu d'habitation mettant en lumière les solutions de tri des déchets et de réemploi, ainsi qu'un espace pour mettre en œuvre des produits durables en Do It Yourself. Le bâtiment disposera également d'un espace extérieur pour faire la démonstration des méthodes permettant de gérer ses déchets de jardin.



**Engagements financiers :**  
Le montant de l'investissement est estimé à 970 000 €, avec un lancement de l'appel d'offres de travaux à l'automne 2021.

### 3.1.3.3 DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Un potentiel de développement à optimiser et des coopérations à concrétiser

La Métropole du Grand Nancy couvre 6 % de ses besoins en énergie par sa propre production d'énergies renouvelables - EnR - (contre 20 % pour la région Grand Est - chiffres 2018), sachant que l'objectif national 2030 est de 32 %. À consommation stable, la mobilisation de l'ensemble du potentiel EnR de la collectivité ne permet pas d'atteindre cet objectif national.

La stratégie de déploiement des EnR sera définie dans le cadre du futur schéma directeur des énergies de la métropole dont l'étude est programmée pour 2022. D'ores et déjà et sur la base de la définition des consommations actuelles et futures par secteurs, elle devra intégrer et maximiser tous les vecteurs énergétiques disponibles tout en construisant des partenariats territoriaux avec les territoires limitrophes permettant de susciter des projets de développement. Une réflexion à l'échelle du syndicat mixte de la Multipole Sud 54 a permis de faire émerger le principe d'une société de projet ayant vocation à stimuler et porter le développement des énergies renouvelables sur le territoire.



**Engagements financiers :** de 1 à 3M€.  
Étude schéma directeur des énergies : 200 000 €  
Participation société de projet : à définir

#### De l'énergie à partir des déchets

La Métropole du Grand Nancy mène depuis une quinzaine d'années avec succès une politique ambitieuse de développement des réseaux de chaleur, basée sur les énergies renouvelables et de récupération. Le dispositif de chauffage urbain public de l'agglomération nancéenne compte ainsi parmi les plus vertueux au niveau national (6 réseaux de chaleur, 8 chaufferies principales dont 4 biomasse, 60 km de réseaux, 350 GWh distribués dont environ 70 % d'origine renouvelable ou de récupération, 33 000 équivalents logements desservis).

Afin de poursuivre ce développement et franchir une nouvelle étape importante en desservant davantage d'abonnés, les objectifs poursuivis sur les 6 ans visent à :

- Interconnecter les réseaux de chaleur pour franchir un nouveau palier, poursuivre leur développement, augmenter leur modularité, proposer des solutions de « froid » ;
- Valoriser davantage l'énergie issue du traitement des déchets ménagers (énergie fatale) pour la porter d'environ 120 GWh à 167 GWh (soit une augmentation de près de 40 %) ;
- Porter l'énergie distribuée sur l'agglomération nancéenne d'environ 350 GWh/an à environ 485 GWh/an (soit une augmentation de 40 %) ;
- Développer considérablement les réseaux de chaleur en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 %.

La réussite de ces objectifs passe par :


- L'ajout au niveau de l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers d'un éco-finisseur de L'interconnexion des réseaux de chaleur de Vandœuvre-Ville et de Vandœuvre-Brabois (via une sous station d'échange de 5 MW) ;
- Le développement sur le quartier « Saurupt » à Nancy d'un réseau de chaleur à partir de la chaufferie de Vandœuvre-Ville et la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse de Vandœuvre-Brabois ;
- L'interconnexion des réseaux de chaleur de Vandœuvre-Ville et Saint Julien/Kennedy, la transformation en réseau « eau chaude » du réseau « vapeur » au niveau de l'hôpital central, le développement à partir du réseau Saint Julien/Kennedy d'un réseau de chaleur vers les communes de Saint-Max / Essey / Tomblaine avec la mise en place d'une chaufferie biomasse de 3 MW. Enfin, la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse du réseau de Vandœuvre-Ville ;
- Le développement à partir du réseau de chaleur du Plateau de Haye, d'un réseau de chaleur sur le quartier « Boudonville / Craffe » et la mise en place d'un condenseur de 2 MW sur la chaufferie biomasse du Plateau de Haye.



**Engagements financiers :**  
Le coût total de l'ensemble des réalisations projetées s'élève à 58,2 M€ HT. La demande d'aide auprès de l'ADEME reste à définir après instruction, et a été sollicitée à hauteur de 17,6 M€.

### De l'énergie à partir des eaux usées

La construction de deux nouveaux digesteurs sur le site de la station de traitement des eaux usées de Maxéville (avec une aide de l'État supérieure à 1 million d'euros) va permettre de produire du biogaz à partir des boues d'épuration, qui sera injecté dans le réseau GRDF. Prévu pour une mise en service fin 2022, les deux digesteurs permettront de réduire de 35 % l'empreinte carbone du site.



**Engagements financiers :**  
 Refonte de la digestion et valorisation du biométhane par injection dans le réseau GRDF de la station d'épuration du Grand Nancy : 13,85 M€ HT.


### De l'énergie à partir de l'hydrogène

L'hydrogène constitue une opportunité de développement pour produire une énergie décarbonée à l'échelle du bassin de vie de Nancy. Plusieurs leviers existent sur le territoire pour faire de Nancy un pôle territorial important :

- Potentiel de la recherche sur Nancy et globalement sur la Lorraine notamment autour des matériaux (Institut Jean Lamour) mais aussi le projet IMPACT ULHYS, Université de Lorraine Hydrogène Science et Technologies, la Fédération de Recherche Hydrogène du CNRS...;
- Perspective de développement autour World Material Forum qui se tient tous les ans à Nancy ;
- Le projet de stockage (STORHy) d'H2 en sous-sol (9 tonnes H2) pour sécuriser l'approvisionnement à Cerville, près de Nancy qui s'inscrit dans la continuité de cette dorsale européenne de l'hydrogène avec la création d'une nouvelle cavité saline.

Une réflexion est engagée à l'échelle du bassin Sud 54 en lien avec les intercommunalités intéressées par ce potentiel de développement, parmi lesquelles en premier lieu la communauté de communes Terres Toulousaises qui porte un projet de station d'avitaillement en carburant décarboné et/ou renouvelable parmi lesquels l'H2.

Une première évaluation du gisement de consommation sur le bassin met en évidence un besoin potentiel de 500kg à 17/jour, justifiant de la création d'un site de production de 1 à 2 MW. Ce projet va se traduire formellement par une réponse collective à l'Appel à Projet Écosystèmes Territoriaux de l'ADEME à l'horizon septembre 2022.



**Engagements financiers :**  
 Étude (financement mutualisé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la réponse à l'appel à projet de l'ADEME : 18K€ sur un coût total de 27K€) + investissement (projet industriel 2MW : environ 6M€ accompagné à hauteur de 40% selon le règlement d'intervention 2021 de l'ADEME (en cours de révision pour 2022), avec probable partage mixte public/privé).


### 3.1.4 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'analyse fine de l'occupation du sol et des habitats écologiques effectuée ces dernières années montre que le territoire du Grand Nancy constitue un « territoire vert » comprenant 57 % de milieux naturels ou semi-naturels. Pour mémoire, 24 % de la superficie de l'agglomération est boisée, tandis que la mosaïque agricole occupe près de 22 % du territoire ; les surfaces en eau, les parcs et jardins représentent le solde de espaces non artificialisés. Le ratio « espaces de nature et de loisirs ouverts au public » s'élève aujourd'hui à environ 130m<sup>2</sup>/habitant et 85 % des logements sont situés à moins de 5 minutes à pied d'un espace de nature.

En 2020, au moins 17 % des espaces naturels remarquables de l'agglomération bénéficient d'une protection réglementaire ou d'un programme de gestion et de préservation. 11,9 % du territoire est classé en forêt de protection et 5,4 % en Espace Naturel Sensible (ENS) en lien avec le Conseil Départemental. Sur ces espaces dont certains recèlent des habitats d'intérêt européen, la Métropole du Grand Nancy a accumulé environ 24 000 données naturalistes, inégalement réparties sur le territoire, parmi lesquelles on identifie pas moins de 122 espèces faunistiques patrimoniales, dont 7 confidentielles pour leur rareté et 94 inscrites sur liste rouge mondiale des espèces menacées.

Ces atouts constituent un fort potentiel de résilience face aux défis imposés par le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité. Ils seront repris pour constituer l'armature verte du futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat-déplacement (PLUH-HD) mais permettent déjà de valoriser ce patrimoine naturel et paysager. L'Atlas de la Biodiversité métropolitaine, qui sera disponible à l'horizon 2023, a été l'auréat de l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagnera les actions (environ 510 000 euros prévus dans le CTEC) visant à protéger, valoriser et restaurer les trames vertes et bleues des projets lancés sur le territoire afin de sauvegarder les zones d'intérêt écologique remarquable, mais également les milieux plus ordinaires qui contribuent au bon fonctionnement des bassins versants et à la préservation des ressources en eau.



**Engagements financiers :**

- Mise en valeur économique et écologique des coteaux MGN 450 000 €
- Programme d'aménagement des espaces publics MGN (désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur) : 7,2 M€
- Plan de désimperméabilisation et de végétalisation des écoles : 4 M€ sur la période pour la VDN
- Aménagement des parcs urbains : 600 000 €
- Définition du plan de gestion et requalification du Parc de la Pépinière : 6,9 M€
- Sites démonstrateurs phytoremédiation de sites pollués (Abralor Nancy et TVB Kléber à Essey) / 2,2 M€
- L'aménagement du quartier écologique d'ALSTOM : dépollution 1 M€

#### 3.1.4.1 LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA FORÊT DE HAYE

Le décret n°2018-930 du 29 octobre 2018 classe le massif de la forêt de Haye en forêt de protection sur près de 90 % de sa surface totale de 12ha. Signe de la reconnaissance d'une nécessaire préservation de ce massif pour le territoire, ce classement est l'aboutissement d'une démarche engagée depuis une décennie et portée par les collectivités et associations.

Bénéficiant d'une grande attractivité, la forêt de Haye est vulnérable face aux pressions urbanistiques et à sa forte fréquentation qui entraîne des dégradations volontaires ou non et constate des actes d'incivilité parfois. A cet effet, une volonté conjointe d'engager une démarche pour la mise en œuvre d'une charte forestière de territoire a été initiée en 2019 à la suite du classement, en lien avec l'ONF et les services de l'État. Ce document contractuel vise à définir un cadre d'usages et d'actions pour le massif pour écrire l'avenir des relations entre l'Homme et cette forêt riches d'une histoire de 16 siècles.

Un portage politique s'est alors dessiné avec l'engagement du Département et de l'État dans la démarche et le schéma d'actions qui sera défini conjointement entre les différents acteurs concernés (collectivités, État, associations, fédérations sportives, acteurs économiques, établissements publics...) doit pouvoir intégrer un suivi et une animation qui tiennent compte de la diversité des acteurs et des usages.

Le portage concret de la charte forestière à l'échelle du massif de Haye reposerait sur le syndicat mixte du parc de la forêt dont les missions évolueraient.

L'avancée des discussions a permis de valoriser l'ensemble des ressources du massif à l'aune du projet lauréat « Des Hommes et des Arbres ». Prometteur comme site démonstrateur, le massif de Haye et sa « vitrine », le Parc de loisirs, offrent des perspectives intéressantes pour ce grand projet d'ambition.

Concernant le massif, la rédaction de la charte s'appuierait sur plusieurs piliers définis par le comité de pilotage, autour de thématique en lien avec les problématiques et les ambitions pour la forêt de Haye. Le lien avec les territoires et entre les territoires sera au cœur de la démarche dans la perspective d'articuler les usages et rendre cohérentes les actions à l'échelle du massif en intégrant l'ensemble des acteurs.

Concernant le Parc de loisirs, un projet est à écrire conjointement avec les intercommunalités et s'inscrivant dans le cadre plus large de la forêt de Haye dans son ensemble. Le projet consisterait à repenser cet équipement dans sa vocation d'espace de loisirs « nature » à la fois en favorisant son développement par le biais des outils juridiques et des partenariats avec des opérateurs du secteur de l'industrie des loisirs tout en confortant le rôle social d'un espace accessible gratuitement à tous et particulièrement aux populations fragiles.

Il s'agit de poursuivre l'exploitation du site dans des conditions d'usage et de sécurité, prendre en considération les problématiques environnementales et de santé publique liées à la présence d'amiante, améliorer la performance énergétique des bâtiments, renouveler l'offre de loisirs à travers un projet de développement écotouristique attractif à l'échelle régionale, favoriser une meilleure intégration des bâtiments dans leur environnement au cœur d'une forêt de protection.



#### Engagements financiers :

Montant de l'opération de 6 à 17 M€ HT suivant programme retenu (à préciser).

Total minimum (travaux sécurité désamiantage des toitures) sur 6 ans : 6 M €.

### 3.2 ORIENTATION 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Depuis plusieurs années, le sud de la Meurthe-et-Moselle est affecté par une démographie atone, un déficit d'image et un essoufflement des moteurs économiques qui ne permettent pas au territoire de régénérer suffisamment de richesses.

Durement éprouvé par les crises économiques, climatiques ou sanitaires qui se sont succédées, le tissu économique du bassin nancéen dispose néanmoins de solides leviers pour renouer avec la croissance démographique, reconstruire un tissu productif local et appuyer la croissance des entreprises au service de l'emploi.

L'armature de cet ensemble de près de 600 000 habitants s'organise autour de la Métropole du Grand Nancy et de trois bassins à caractère industriel qui lui sont attenants, ainsi que de territoires à dominante rurale à l'Est. Couvert par 2 zones d'emplois, il compte actuellement plus de 120 000 salariés travaillant majoritairement dans le commerce, le transport et les services (42 %) et dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (41 %). L'industrie et la construction représentent respectivement 12 % et 6 % de l'emploi salarié. Si la reconversion économique après la crise de la sidérurgie est une réussite, le tissu industriel du Sud Meurthe-et-Moselle ne représente que 6,4 % des emplois industriels du Grand Est (pour 10 % de la population) et mérite d'être conforté.

Le poids de la Métropole dans cet ensemble (près de 50 % des habitants et près de 60 % des emplois) dégage des spécificités, comme la part importante des emplois publics liés à la présence de l'administration, de la culture, de la santé et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'une forte présence de la recherche souvent liée aux équipements hospitaliers et universitaires, notamment sur les thèmes de la santé, des matériaux et du numérique. Ces caractéristiques ont permis l'essor d'une économie de services (aux entreprises et aux ménages) à caractère présentiel, faite de nombreuses petites entreprises, essentielles à la vie économique locale. L'about métropolitain en matière de formation supérieure et de recherche reste quant à lui encore trop peu organisé au service du développement économique.

En faisant de la décarbonation, du redéploiement productif et de l'innovation les pierres angulaires de ses actions à venir, le Grand Nancy vise à porter une vision renouvelée de son développement économique : durable, en proximité et en résonance avec les territoires de son bassin économique.

La Métropole a ainsi engagé une démarche singulière et collective plaçant le local au cœur d'une stratégie économique renouvelée : penser une économie circulaire orientée vers les débouchés, conserver et faire circuler les richesses pour accroître leur effet multiplicateur, favoriser l'émergence de nouveaux modèles sources de création d'emplois notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire « ESS » (en lien avec les compétences du conseil départemental), ré-enraciner la production sur le territoire, accompagner l'entrepreneuriat local dans sa diversité en partant des défis, des atouts et des ressources du territoire.

La Métropole inscrit ainsi son plan de relance dans une double perspective :

- Reconsidérer le marché local en misant sur une reconnexion des demandes et consommations locales, et ainsi réduire les fuites économiques (ce que le territoire « importe »). En effet, la demande locale émanant des ménages, des entreprises et de administrations est un actif économique souvent sous-estimé qui constitue pourtant un levier de croissance durable. Par ailleurs, limiter nos importations et les remplacer par une offre locale permettra la création de centaines d'emplois et la diminution significative des émissions extraterritoriales de CO2 qui pèsent pour plus de 81 % dans les émissions totales du territoire ;
- Reconsidérer l'espace productif local en renforçant l'économie locale pour la rendre plus diversifiée, plus productive et plus agile face à la survenance d'autres aléas. Grâce à ses capacités d'innovation et à ce que le territoire et ses entreprises savent déjà produire, il est possible d'envisager des « sauts productifs » (produire de nouveaux biens grâce aux proximités des savoir-faire), et d'imaginer ainsi de nouvelles offres. À ce titre, le bassin économique grand-nancéen dispose d'atouts majeurs pour développer et faire émerger de nouvelles filières structurées en matière de transitions écologique, alimentaire et énergétique.

Pour relever ces défis, le CMRTE du Grand Nancy active ainsi les leviers suivants :

1. Accompagner les mutations économiques
2. Aménager durablement les espaces économiques
3. Soutenir l'emploi
4. Développer l'attractivité et le tourisme

### 3.2.1 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

#### 3.2.1.1 SOUTIEN ET ANIMATION DES FILIÈRES / AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - UN OUTIL D'INGÉNIERIE UNIFIÉ À L'ÉCHELLE DU BASSIN ÉCONOMIQUE

À l'heure des transitions écologique et numérique, il est indispensable de penser les ambitions économiques du territoire aux échelles appropriées pour refléter une réalité économique et des enjeux qui ne sauraient être envisagés à la seule lumière des frontières administratives. C'est pourquoi la Métropole du Grand Nancy a impulsé la création d'un outil d'ingénierie économique unifié sur un périmètre caractérisé par une convergence des enjeux et l'existence de synergies pour accélérer les actions menées en matière de relance, de redéploiement productif et de transition écologique.

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des 13 intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique ;
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain ;
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

S'appuyant notamment sur l'excellence métropolitaine en matière de matériaux et de numérique comme leviers de croissance transverses, la Métropole du Grand Nancy concentrera ses actions dans 3 domaines principaux en matière d'innovation : la santé (ingénierie de la santé, biotech, bioproduction), l'économie climatique (énergie, greentech), et les systèmes alimentaire et forestier durables.

Dans le cadre de la démarche de relance par le local portée par la Métropole du Grand Nancy, cette agence permettra de disposer d'une ingénierie efficace et coordonnée pour accompagner les transitions de l'économie productive et le développement des filières à l'échelle du bassin économique en cohérence avec les politiques régionales. Elle déclamera et mettra en œuvre les programmes d'actions en proximité.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau facilitera la promotion d'activités agricoles locales à bas niveau d'impact et participera au développement de nouvelles filières agricoles en lien avec la protection des ressources à long terme (financement d'une animation équivalente à 1 ETP sur les 4 années du CTEC) et des actions qui en découleront (non encore chiffrées à ce stade).

L'État s'engage, dans son rôle d'animation économique et de soutiens aux projets, à travailler étroitement avec l'agence.

Au niveau régional, cette agence s'inscrit dans le maillage territorial constitué autour de 8 agences de développement économique actuellement opérationnelles. La Région a en effet privilégié une approche de proximité et de partenariat avec les acteurs de territoire, en particulier les EPCI, en maillant le Grand Est d'agences de développement économique dans lesquelles peuvent venir s'agréger d'autres priorités compatibles avec le SRDEII, dont notamment l'attractivité économique, le marketing territorial et la valorisation du foncier et de l'immobilier, faisant de chaque agence un outil propre aux territoires.

La Région a posé les bases du cœur de métier des agences de développement économique qui s'articulent autour de deux missions principales :

- Être au service du maintien et du développement des entreprises : détection des besoins des entreprises, suivi d'un portefeuille d'entreprises ciblées en collaboration avec l'écosystème du territoire, identification des signaux de défaillance avec la cellule régionale, construction d'une première réponse consolidée (dispositifs publics, montage de dossier...) et accompagnement des projets d'entreprises. L'Agence constitue ainsi le premier niveau d'une réponse publique consolidée.
- Être au service du développement des territoires : analyse des dynamiques économiques territoriales et production d'éléments de prospective, soutien aux territoires notamment via l'appui opérationnel et technique à la mise en œuvre des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique et à la structuration de réponses à des AAP/AMI nationaux, marketing territorial, actions de prospection, actions d'accompagnement à l'implantation et de valorisation de solutions foncières dans le cadre de la coordination définie à l'échelle régionale en coordination avec l'action de Grand E-Nov+ sur la prospection des investisseurs directs étrangers « Invest Eastern France ».

Dans son rôle d'ensemblier et de pilote sur le champ du développement économique, la Région souhaite faire évoluer l'offre de services pour les entreprises actuellement en pleine mutation dans le contexte « post-covid 19 », avec la volonté de structurer une offre de service en lien avec les grands enjeux que sont le numérique, l'industrie, l'environnement et la santé.

Cette architecture doit évoluer et s'adapter aux évolutions économiques récentes et tenir compte des contraintes des territoires, tout en étant lisible et le plus efficient pour les entreprises. Les agences de développement économique se positionnent au cœur de cette dynamique avec une adaptation de leur offre de services au grès des besoins et du contexte de leur territoire d'appartenance.



#### Engagements financiers :

Création de l'agence en septembre 2021 : Budget 1,9M€ avec un financement de la Métropole du Grand Nancy de 700 000 €. La contribution de la Région sera précisée en début d'année 2022 au regard du contrat d'objectifs et de la convention financière associée.

### 3.2.1.2 TRANSITION ALIMENTAIRE ET STRUCTURATION DES FILIÈRES ALIMENTAIRES LOCALES - RUNGIS LOCAL

Par ses impacts majeurs sur la santé, l'économie, l'environnement et la cohésion sociale, le système alimentaire est une composante essentielle de la transition des territoires vers des modes de production et de consommation plus durables. À l'heure actuelle, le degré d'autonomie alimentaire des agglomérations françaises est faible (2 % en moyenne et 0,9 % sur l'aire urbaine de Nancy) et l'alimentation de nos territoires repose en grande partie sur des chaînes de valeur distantes et complexes, portant une logique d'abondance à moindre coût. La crise sanitaire a révélé plus encore les limites de ce modèle en termes de qualité de l'alimentation, de soutenabilité écologique ou encore de viabilité économique.



#### Engagements financiers :

- Etude de définition en cours (inscrite à l'AAP PAT) : identification du site, orientations de programmation, modèle économique, organisation géographique et les filières concernées, partage de l'investissement et modes de gestion possibles. Aménagement de 5 à 7 ha associant des partenaires publics et privés. Coût estimatif : 10 M€.
- Nouvelle cuisine centrale de la ville de Nancy : 6 M€
- Rénovation du marché central de Nancy : 4,5 M€

### 3.2.1.3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET FILIÈRES ÉNERGIE - GREENTECH / NANCY LABORATOIRE INDUSTRIEL DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE CLIMATIQUE

L'écosystème d'innovation métropolitain et la proximité des savoir-faire productifs de son bassin économique (dans les modes de production, les machines utilisées, le capital humain, les intrants, les matériaux, les débouchés...) positionne stratégiquement la Métropole pour développer de nouvelles filières structurées au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les domaines suivants :

- Énergies renouvelables
- Filière hydrogène
- Consommation énergétique
- Ecologie industrielle et économie circulaire
- Traitement de l'eau et des déchets
- Capture et valorisation du CO2 (New Carbon Economy)

La Métropole du Grand Nancy aux côtés de l'agence de développement économique des territoires du Sud Meurthe-et-Moselle appuiera le développement de ces nouvelles filières en accompagnant les synergies inter-entreprises et inter-territoriales (présentation des opportunités de nouvelles filières, organisation d'ateliers sur des familles de produits clés et à fort potentiel local, démarche d'intelligence collective territoriale).

Pour accélérer la démarche et le développement de cet écosystème Greentech, la Métropole du Grand Nancy porte l'aménagement sur la ZAC Ferme St Jacques 3 d'un site vitrine technologique et économique de sa démarche de transition écologique et en particulier de sa volonté d'accélérer la structuration et le développement d'une filière « hydrogène » forte sur le territoire (cf. infra).

La Métropole du Grand Nancy entend répondre à l'appel à projets ouvert par l'État (ADEME) « écosystèmes territoriaux hydrogène » et proposera un consortium réunissant collectivités, industriels pour développer les usages industriels et de mobilité sur son territoire (cf. orientation 1).

### 3.2.1.4 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FILIÈRE BOIS

Depuis mi 2017, la Métropole du Grand Nancy s'est impliquée pour coordonner l'émergence d'un projet de territoire d'un genre nouveau. Questionnant la place faite aux arbres dans notre économie, notre bien-être et notre environnement, une dynamique collective s'est progressivement amplifiée, associant de nombreux territoires du sud Lorrain et des Vosges du nord, des entreprises petites et grandes, des organismes de recherche et de formation, des associations, des investisseurs publics et privés...

La reterritorialisation des systèmes alimentaires n'est pas qu'un enjeu d'ancrage des filières et de connexion aux besoins de proximité. Elle n'a de sens que si elle est propice à une transition commune des modes de production et de consommation, la décarbonation du mix énergétique des filières alimentaires constituant à la fois un enjeu de résilience (dépendance aux énergies fossiles) et de durabilité (émissions de gaz à effet de serre).

C'est pourquoi la Métropole du Grand Nancy porte le projet de « Rungis local ». Construit comme un levier pour reconfigurer et territorialiser le système alimentaire local, en jouant un rôle de « pivot », d'amplificateur des initiatives existantes à même de faire évoluer les filières transitant en amont et en aval, de proposer en ses lieux de nouvelles fonctionnalités aux acteurs de l'alimentation (économiques, sociaux) et d'imaginer de nouvelles « interfaces » sur le territoire, elles-mêmes porteuses de nouveaux modèles économiques.

Réflexion conduite dans une perspective régionale, associant très largement les territoires et en particulier le Sud Meurthe-et-Moselle, les partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et les acteurs économiques, le projet s'inscrit dans une logique collaborative et doit permettre de définir un projet singulier, plus large qu'un marché de gros alimentaire. Plusieurs briques constituent la démarche « Rungis local » portée par le Grand Nancy et doivent permettre de :

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs ;
- Favoriser une alimentation locale et plus qualitative ;
- Soutenir, structurer, et faciliter le développement des filières alimentaires locales créatrices de valeur et d'emplois ;
- D'investir en retour les synergies entre l'alimentation et les autres politiques locales : aménagement, santé publique, éducation, énergie-climat, lutte contre le gaspillage alimentaire...

Le projet comprend un marché de gros alimentaire, des unités de transformation en circuits courts, de nouveaux modèles de distribution (ESS), un campus d'entreprises innovantes dans le domaine de l'agroalimentaire (en lien avec le réseau foodtech), l'implantation des acteurs de l'aide alimentaire, des actions de pédagogie, formation et sensibilisation (...) et s'articulera étroitement avec celui de nouvelle cuisine centrale et de rénovation du marché central portés par la ville de Nancy.

Les articulations et complémentarités avec le projet régional « THD de l'alimentation » qui vise à relocaliser les approvisionnements alimentaires dans la restauration collective en Grand Est pour donner des débouchés aux productions locales et offrir une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement seront recherchées.

À travers ce projet, la volonté de la Région est en effet d'organiser la demande et les achats alimentaires en proximité, en apportant un cadre de travail à l'échelle régionale qui donne une taille critique pour structurer ou renforcer les filières. Les leviers d'action identifiés et qui rejoignent les objectifs du projet de « Rungis local » porté par la Métropole du Grand Nancy sont :

- Organiser la demande et les achats ;
- Accompagner la structuration de la production ;
- Proposer des solutions économiquement viables par filière (outils de transformation, logistique...);
- Accompagner l'évolution des pratiques (connaissance des produits locaux, formations aux nouvelles pratiques, lutte contre le gaspillage...).



Cette démarche, baptisée « Des Hommes et Des Arbres, les racines de demain », et portée par la Métropole pour le compte de ce large collectif de 75 partenaires, a été reconnue début 2018 comme « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) par le Premier ministre, parmi 24 lauréats à l'échelle nationale.

Déposée en avril 2019 par la Métropole du Grand Nancy en tant que coordinatrice, cette candidature a rassemblé 100 partenaires publics et privés autour d'une ambition collective pour leurs territoires : favoriser le bien-vivre commun des Hommes et des Arbres, en cohérence avec les attentes sociétales, avec les changements climatiques en cours et avec une valorisation raisonnée des ressources locales. 40 de ces partenaires portent 28 premières actions innovantes qui chacune contribuent à développer et à mettre en valeur la place des arbres dans le bien-être des populations, la préservation de l'environnement, la résilience et la prospérité du territoire.

En septembre 2019, le projet « Des Hommes et Des Arbres, les racines de demain » a finalement été labellisé « Territoire d'Innovation ». L'État, via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a alloué 5.5 M€ de subventions et potentiellement 18.9 M€ d'apport en fonds propres aux entreprises pour soutenir le développement de ces 28 premières actions.

Le suivi, l'animation et la gouvernance du projet dans la durée sont confiés à une association constituée pour cet objet en 2020. Car au-delà des 28 premières actions et des 100 partenaires actuels, la démarche « Des Hommes et Des Arbres » agrège déjà de nouvelles actions potentielles qui contribueraient également à cette ambition collective, et dont les porteurs souhaitent rejoindre la dynamique collective ; ainsi que des investisseurs et dispositifs d'accompagnement, désireux de se positionner activement auprès des différentes actions labellisées « DHDA » aujourd'hui et demain.

La Métropole du Grand Nancy a incubé avec succès ce projet innovant, basé sur une alliance des territoires et des acteurs inédite. Depuis 2017, la Métropole a engagé 850 000€ pour la mise en place de ce projet (contrats de recherche en majorité, hors frais de personnel dédié lors de la phase de candidature). La phase opérationnelle du projet a démarré fin 2020.



#### Engagements financiers :

Création de l'association Des Hommes et Des Arbres : janvier 2020 ; Budget 430 000 € ; financement Métropole : 220 000 €. L'État finance Des Hommes et Des Arbres à travers le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), pour 5.5 M€ de subventions.

### 3.2.2 AMÉNAGER DURABLEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES

#### 3.2.2.1 IMMOBILIERS ET AMÉNAGEMENTS AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

##### La Maison de l'innovation

Le Grand Nancy a initié une démarche de relance de la dynamique technopolitaine dont les enjeux et impacts dépassent les frontières administratives de la Métropole. Véritable moteur de l'écosystème d'innovation, le Technopôle Henri-Poincaré doit permettre de se doter d'un système technopolitain de niveau européen structuré, orienté vers la connaissance, l'innovation et le marché, mobilisant une quantité importante de compétences de haut niveau dans un endroit central. Le projet demande la construction d'un environnement favorable, générant d'importants effets de « spillovers » et menant à de solides réseaux dans les domaines d'excellence de la santé, des matériaux, de l'énergie et du numérique.

La Maison de l'Innovation Technopolitaine constituera le lieu central pour le Technopôle et le point d'ancrage des actions Grand Nancy Innovation qui agit en animateur économique de l'écosystème d'innovation métropolitain.

Au sein de la Maison de l'Innovation Technopolitaine seront ainsi développés des espaces d'échanges et de démonstration, des bureaux tertiaires et des ateliers destinés à la R&D. La Métropole du Grand Nancy s'est fixée des objectifs énergétiques et environnementaux importants, se traduisant par la recherche d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique (E2 C1) et privilégiant une conception bioclimatique (inertie du bâtiment, orientation, type d'ouvrant et vitrages).

Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2021 pour une livraison en 2023.



#### Engagements financiers :

Coût de l'opération : 8.2M€ TTC. Un financement de l'État a été apporté à la maison de l'innovation technopolitaine, à hauteur de 2.5 millions d'€ via la Dotation de soutien à l'investissement local, par convention du 4 décembre 2017. Le recours au pouvoir dérogatoire du préfet permet d'étendre le délai de démarrage de l'opération au 27 décembre 2022 au plus tard.

#### Site pilote bas carbone des Bâlins

La Métropole entend développer un quartier démonstrateur pour incarner sa démarche de transition écologique et énergétique. Ce site bas-carbone exemplaire constituera une vitrine technologique et économique qui réunira toutes les composantes nécessaires au développement de l'excellence métropolitaine en matière d'économie climatique pour favoriser l'implantation d'entreprises innovantes (matériaux, énergie, procédés), R&D et entrepreneuriat. Le site sera conçu en intégrant les principes d'écologie industrielle et territoriale et accueillera une unité de production d'hydrogène vert (appuyé sur un mixte énergétique solaire) pouvant être utilisé par le réseau de transport en commun métropolitain et les industriels du territoire dont les plateformes logistiques.



#### Engagements financiers :

Études programmatiques et lancement des études pré-opérationnelles : 2021.  
Coût estimé : 2 M€.

#### 3.2.2.2 AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DURABLE / REQUALIFICATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

La Métropole engage l'actualisation de sa stratégie de développement commercial. Votée en janvier 2019, la stratégie avait mis en exergue l'importance d'adapter l'offre commerciale aux enjeux de transitions numérique et écologique et de placer la Métropole sur une trajectoire vertueuse, intégrant les enjeux de développement durable, source de créations d'activités et d'attractivité.



### Focus sur les aides de l'État à l'investissement des entreprises pour qu'elles se modernisent, réindustrialisent et procèdent à la décarbonation de leurs activités

4,5 millions d'euros ont été apportés aux entreprises de la métropole, en soutien de 21 projets. Par ailleurs, la diminution des impôts de production sur les entreprises représente 38 millions d'euros d'engagement de l'État en soutien de l'économie à l'échelle de la métropole.



### Focus sur le soutien à l'emploi

L'effort de l'État dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi des jeunes (« 1 jeune 1 solution ») représente depuis le lancement du plan, en 2020 et en 2021, près de 30 millions d'euros à l'échelle de la métropole. Il s'est agi de soutenir l'entrée en apprentissage des jeunes, d'élargir la « garantie jeunes » et d'aider financièrement les employeurs pour l'embauche de jeunes.

Ces mesures conjoncturelles s'accompagnent d'un renforcement des moyens consacrés à la formation professionnelle et aux transitions, pour favoriser les recrutements sur les métiers en tension. Une gouvernance locale est mise en place, à laquelle l'État s'engage à associer la métropole.

Par ailleurs, l'État soutient l'insertion par l'activité économique pour résorber le chômage de longue durée et insérer sur le marché du travail les personnes qui en sont éloignées. La métropole compte 24 structures d'insertion, dont 6 entreprises d'insertion, 16 ateliers et chantiers de l'insertion, 2 associations intermédiaires et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion. 538 aides au poste sont ainsi apportées pour 8 millions d'euros engagés, à ce stade, chaque année par l'État. 1,7 millions sont aussi apportés à travers le Fonds départemental pour l'inclusion.

Pour le Grand Nancy, les aides de l'État pour l'insertion par l'emploi s'élevaient 20 millions d'euros en 2020 et 2021.

### 3.2.3.1 POLITIQUE COMMERCIALE : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE PRÉSERVATION DE LA PROXIMITÉ

Le secteur du commerce est un poumon économique de l'agglomération qui représente 29 % des établissements du Grand Nancy (5 500) et 19 % de l'emploi métropolitain (26750). Partout en France, le secteur du commerce sortira profondément fragilisé et affaibli par les crises successives auxquelles il a été confronté.

Le vieillissement des pôles commerciaux du Grand Nancy, leur besoin de restructuration et/ou de diversification de leurs fonctions doivent être anticipés et pris en compte. En effet, l'évolution des zones commerciales périphériques reste un enjeu trop peu appréhendé. Pourtant, les périphéries commerciales comportent de nombreuses similitudes avec les enjeux soulevés par les friches industrielles.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite anticiper l'évolution de ses zones commerciales et conduire une réflexion de requalification et de réaménagement durables de ces sites :

- Aménagement des zones commerciales requalifiées/réaménagées pour éviter la production d'îlots de chaleur avec plus d'espaces végétalisés ou en eau, pour favoriser les liens entre les différentes parties prenantes et développer les synergies inter-entreprises ;
- Rénovation et revalorisation du bâti existant qui permettent de maintenir des entreprises, redonner une seconde vie, redistribuer les surfaces, réinventer les usages ou encore trouver de nouvelles solutions d'extension ;
- Renouvellement de l'offre par des opérations de démolition / reconstruction qui permettent de régénérer une nouvelle offre plus dense et plus adaptée aux besoins ;
- Intégration des principes d'économie circulaire (EIT) pour diminuer globalement les impacts environnementaux des zones commerciales, notamment en réalisant un bouclage des flux de matière et d'énergie à l'échelle des territoires.

Ces projets sont en cours de définition dans le cadre de l'AOP Commerce et de l'actualisation de la stratégie commerciale métropolitaine.

### 3.2.3 SOUTENIR L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT



#### Focus sur le soutien au tissu économique pendant la crise sanitaire

Près de 3 millions d'euros ont été mobilisés par la Métropole du Grand Nancy pour soulager la trésorerie des TPE/PME en difficulté et soutenir l'activité, avec par exemple, la contribution au fonds régional Résistance (513 758 € initié par la Région Grand Est et la Banque des territoires), l'exonération de loyers et droits de place pour les entreprises et SA sportives, sous forme de remises gracieuses (460 489 €), le dégrèvement des 2/3 de la CFE 2020 pour les secteurs les plus durement touchés (567 988 €) et dès janvier 2021 une enveloppe de 1M€ débloquée dans le cadre du dispositif d'aide au paiement des loyers des TPE/PME des secteurs les plus touchés (commerces de proximité, hôtellerie restauration, métiers d'art...).

À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy (en cumul depuis mars 2020), les aides de l'État en soutien de l'économie sont les suivantes :

- 93 millions d'euros d'aides versées au titre du fonds de solidarité à près de 7 000 entreprises (6 946)
- 102 millions d'euros versés au titre de l'activité partielle pour 41 000 salariés environ
- 360 millions d'euros de prêts garantis par l'État
- 35,7 millions d'euros de reports de cotisations sociales pour le régime général pour 2 680 établissements, et 20,5 millions d'euros pour 3 630 travailleurs indépendants
- Environ 9 millions de reports de charges fiscales (il s'agit d'une estimation).

À ces crises s'ajoute une transformation profonde et durable des habitudes de consommation vers le commerce en ligne (mais aussi vers plus de proximité). D'une part, le glissement vers le commerce en ligne est une tendance de fond qui a été significativement accentuée par les périodes de confinement successives durant lesquelles la part des achats en ligne est passée de 8 à 13 %, ce de manière irréversible. L'enjeu de préservation des commerces physiques est en ce sens devenu tout aussi important que le sujet de l'articulation centre-ville / périphérie. D'autre part, la crise sanitaire a exacerbé les enjeux de proximité perçus de manière croissante comme un véritable service au public, faisant du renforcement des centralités et de la redynamisation des centres-villes un impératif.

Au-delà des mesures de protection, la Métropole du Grand Nancy a ainsi décidé d'accompagner la transformation de son tissu commercial. Si la numérisation des commerçants est un enjeu fort, elle ne peut cependant être le seul levier d'actions pour préserver la vie et le dynamisme du commerce physique, en particulier dans les centres-villes. Aussi, les actions de la Métropole et des communes en la matière doivent intégrer ces 2 objectifs en favorisant le développement d'une armature commerciale de proximité, capable de faire face à l'essor continu du commerce en ligne.

Dans ces conditions, la mise en œuvre d'une démarche prospective partagée et d'actions concrètes de soutien à la modernisation et à l'animation du tissu commercial est un impératif pour sauver le commerce physique, préserver les centralités, en particulier le commerce de proximité :

- Adaptation de l'offre commerciale métropolitaine au développement du e-commerce, en particulier pour les commerçants indépendants ne disposant pas de ressources et de l'expertise nécessaires à la mise en place d'une stratégie numérique (développement plateforme et de marché local et accompagnement transition numérique - 100 000 €, financement des collectivités locales pour des actions de soutien à l'économie de proximité) ;
- L'État a apporté 120 000 euros d'aides à 240 commerces de la métropole pour accompagner leur numérisation ;
- Restructuration des locaux commerciaux pour renforcer l'attractivité du centre-ville de Nancy (actions de la Société d'économie Mixte Nancy DEF1 : apport de 2,1 M€ de capital social initial par la ville de Nancy en 2018, 400 000 € par la métropole du Grand Nancy actionnaire depuis 2018) ;
- Élaboration d'un nouveau projet urbain au service de la centralité de Vandœuvre-Nations (voir orientation 3) ;
- Mise en place d'un schéma logistique territorial permettant de converger vers une logistique décarbonnée et maintenir l'attractivité (en cours) ; actions d'expérimentation en place (dispositif de livraison vélo gratuite, par un collectif de coursiers solidaires).

### 3.2.4 DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ

En 2019, le Grand Nancy avait accueilli 3,2 millions de visiteurs, dont 1 million de touristes et 2,2 millions d'excursionnistes, soit une fréquentation en augmentation régulière depuis 2016 (3 millions en 2016 et 3,1 millions en 2017). La crise sanitaire mondiale est venue couper brutalement la dynamique engagée. Si le secteur du tourisme a connu d'autres périodes de crises, celle-ci est d'une ampleur inédite. Les conséquences économiques de cette crise sans précédent sont venues lancer de nouveaux défis pour l'avenir de l'ensemble de la filière touristique française.

Pour accompagner la reprise d'activité du secteur, en complémentarité des mesures prises par l'État, la Région Grand Est et les dispositifs d'aides mis en place par le Grand Nancy pour les acteurs économiques les plus durement touchés par la crise, la Métropole a souhaité mettre en place un plan d'actions renforcé pour le tourisme, autour de chantiers prioritaires, notamment pour le tourisme de loisirs. Le Département y sera associé.

Son objectif est de relancer une nouvelle dynamique pour la filière touristique métropolitaine, au travers d'actions ciblées et en tenant compte des tendances de fond apparues ces derniers mois.

Le plan de relance de l'activité touristique intègre ainsi deux tendances majeures, à savoir le renforcement d'un tourisme individuel de proximité d'une part et la digitalisation qui reconfigure la relation et l'expérience client d'autre part.

La crise sanitaire et économique a cristallisé de nouvelles tendances qui émergent jusqu'alors et oblige les acteurs professionnels du tourisme et du voyage à repenser leur mode de développement, à renouveler leurs pratiques, et à les repenser en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

L'une des principales tendances est inspirée du concept de la slow food (visant à redécouvrir le goût d'une nourriture saine et de qualité) : le slow tourisme consiste à prendre son temps en privilégiant les destinations proches et en utilisant des moyens de transports moins polluants. Adopter le slow tourisme ou slow travel, c'est aussi agir en faveur d'un tourisme durable. Moins de déplacements, des rencontres avec la population locale (artisans, agriculteurs, restaurateurs, créateurs...) ou des activités douces telles que le vélo, la marche ou le canoë-kayak. Un modèle alternatif de voyage qui favorise donc l'économie locale, la protection de l'environnement et les initiatives sociales.

Cette forme émergente de tourisme s'inscrit pleinement dans les évolutions souhaitées pour la découverte du territoire métropolitain et s'appuiera sur le travail engagé en matière de valorisation du patrimoine naturel et de mise en tourisme d'une destination bien-être avec Nancy Thermal (voir orientation 3 ci-après).

Les grands axes du plan de relance touristique visent à :

- Valoriser le patrimoine naturel du Grand Nancy, riche de 300 hectares de parcs publics et sentiers de randonnée, de centres équestres et d'espaces naturels au bord de l'eau ;
- Poursuivre la modernisation des outils au service du développement touristique (offre City Pass, applications mobiles et ludiques, bornes d'information touristique, audioguides, Vistnancy360, ...)
- Améliorer encore l'accueil des visiteurs et faciliter leur parcours : préparer l'ouverture de Nancy Thermal et renforcer l'offre bien-être et santé (mise en tourisme d'une destination bien-être avec l'ensemble des acteurs de la filière, appui aux entreprises touristiques (emploi, recrutement, formation, etc.), enrichir le jalonnement touristique piéton) ;
- Renforcer l'engagement du territoire dans une démarche de tourisme responsable : action associant toutes les parties prenantes et portée au niveau national par Destination Nancy parmi les territoires pilotes pour être labellisés Destination Innovante Durable.

L'axe communication prévu au CTEC signé avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (environ 42 000 euros inscrits) pourront appuyer les actions visant à communiquer et sensibiliser les populations à l'importance de la biodiversité et aux enjeux du changement climatique.



#### Engagements financiers :

- Jalonnement de 3 nouveaux parcours touristiques piétons : 180 000 €
- Campagne de valorisation Monument Prétéré des Français : 200 000 €
- Financement du dispositif Nancy 360 et des nouveaux audioguides : 1 345 000 € (subvention de la Métropole du Grand Nancy à l'office de tourisme)
- Rénovation du Grand Hôtel de la Reine et passage en 5 étoiles, seul hôtel de cette catégorie de l'espace métropolitain qui constituera un atout pour le rayonnement de la Métropole : 8M€

### 3.3 ORIENTATION 3 : GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Comme toutes les grandes agglomérations françaises, la Métropole du Grand Nancy concentre en son sein non seulement la majeure partie de la création de richesses, mais aussi la plus grande part de populations en situation de précarité. 17,7 % des Grand-nancéens vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté (soit 3 % de plus qu'à l'échelle nationale), avec une surreprésentation au sein des 8 quartiers classés de la ville, des familles monoparentales et des jeunes (1 enfant sur 5 vit aujourd'hui dans une famille pauvre).

Les personnes en situation de précarité sont aussi les plus vulnérables faces aux crises, quelles qu'elles soient : ainsi les populations les plus pauvres sont souvent les premières victimes des conséquences du réchauffement climatique (elles se concentrent dans les passoires thermiques et l'habitat dégradé par exemple).

La crise sanitaire (dont les effets ne sont pas encore totalement connus aujourd'hui, puisque les aides aux entreprises et aux familles ont joué un rôle d'amortisseur) est venue aggraver des situations sociales et familiales déjà dégradées et creuser davantage les disparités.

Ces disparités – de revenu notamment – seraient encore plus importantes sans les effets compensateurs des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales, prestations logement) et du prélèvement des impôts directs. À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, les prestations sociales représentent 6,7 % des revenus disponibles, jusqu'à 13,5 % dans la commune de Maxéville et 11,3 % dans celles de Jarville-la-Malgrange et Vandœuvre-lès-Nancy.

Au-delà des crises, et même si sa présence de services publics et de ressources associatives dans les territoires urbains vient elle aussi atténuer les disparités sociales et territoriales, ces inégalités – inacceptables en 2021 au sein de la 6<sup>e</sup> puissance économique mondiale – menacent la cohésion sociale de nos territoires.

Ce volet du CMRTE du Grand Nancy entend ainsi soutenir des projets permettant de :

1. Lutter contre la pauvreté
  2. Participer au renouvellement urbain
  3. Améliorer la santé et le bien-être
  4. Développer l'accès au patrimoine et à la culture
  5. Faciliter l'accès aux sports et aux loisirs
- #### 3.3.1 LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PAUVRETÉ
- ##### 3.3.1.1 LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- Résolument engagée dans les actions de solidarités, la Métropole du Grand Nancy joue un rôle de veille au maintien de la cohésion sociale. Elle agit pour développer de nouvelles actions dans les champs suivants :
- le 6<sup>e</sup> programme local de l'habitat (PLH) actualisé (voir ci-après) et le Fonds de Solidarité Logement (avec un Fonds d'aide temporaire au paiement des loyers et factures d'énergie voté en septembre 2020) ;
  - le contrat de ville et son avenant (protocole d'engagements renforcés et réciproques qui porte sur l'emploi, l'éducation et la parentalité) ;
  - le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) ;

- la tarification solidaire des transports en commun et la gratuité pour tous le week-end ; la tarification sociale de l'eau, le Fonds de Solidarité Logement ;
- le Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial dont un des objectifs est « permettre une alimentation de proximité, saine et de qualité pour tous ».

La stratégie métropolitaine appelée « Insertion-pauvreté » a été lancée le 8 octobre 2020 par délibération du conseil métropolitain.

La « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 » (CALPAE) a été signée le 27 novembre 2020 entre l'État et la Métropole du Grand Nancy.

Les axes et les objectifs stratégiques ont été définis sur la base des besoins partagés avec les 20 villes (logique ascendante) dans le cadre de la conférence des élus sociaux (instance de gouvernance composée des élus thématiques de 20 villes, les CCAS et techniciens), en associant le CD54 et l'État. Les principaux enjeux sont :

- Renforcer des Grands nancéens en situation de pauvreté à une alimentation de qualité et de proximité ;
- Assurer aux Grands nancéens en rupture numérique un accès aux droits, à l'éducation, aux allocations, etc.) ;
- Minimiser l'impact des freins à l'insertion vers l'emploi (garde d'enfants, mobilités, santé).



#### Engagements financiers : 3,6 M€

La stratégie métropolitaine « Insertion-pauvreté » est dotée d'un budget de 600 000 € par an, sachant que la contractualisation prévoit que, pour un euro reçu de l'État, la Métropole dépense autant, y compris en valorisation.

#### 3.3.1.2 LA CRÉATION DE LA MAISON DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

La question de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants est une priorité absolue des politiques publiques de la Ville de Nancy qui entend inaugurer en 2023 une maison d'accueil pour toutes les femmes rencontrant des situations de violences dans l'espace public ou privé ainsi que pour leurs enfants.

Cette Maison des Femmes aura 3 objectifs :

- Mettre à l'abri les femmes et leurs enfants en danger 24h/24 et 7j/7 dans un lieu gratuit, confidentiel, confortable et sécurisé avant de les orienter vers un logement pérenne et confidentiel ;
- Faciliter le parcours des femmes en regroupant dans un lieu unique une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés sur les questions d'accueil des victimes de violences envers les femmes pour un accompagnement et un parcours de soin, de reconstruction (accueil de jour, guichet unique) ;
- Développer de la prévention pour lutter contre les violences faites aux femmes et des formations pour tous (égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge, prévention aux violences faites aux femmes, sensibilisation des agents à l'accueil des femmes victimes de violences ...).

Ce projet se veut participatif face à l'existence d'un réseau local constitué de partenaires institutionnels et associatifs déjà fortement impliqués sur le territoire.

Depuis le mois de juin 2021, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été recrutée afin de mener une concertation auprès des partenaires (entretiens individuels, ateliers collectifs, comité de pilotage). Des femmes victimes de violences ont aussi été entendues par l'AMO afin de recueillir les besoins indispensables d'une Maison des Femmes à Nancy.

Suite à ce temps de concertation, l'AMO proposera un programme fonctionnel qui permettra d'identifier les besoins (nombre de bureaux pour les professionnels, sécurisation du site, salle de repos, salle polyvalente pour la sensibilisation ou atelier de reconstruction...).

Ce programme fonctionnel sera présenté en décembre 2021. Une maîtrise d'ouvrage sera recrutée pour ensuite démarrer les travaux. La structure d'accueil et d'accompagnement des femmes devrait ouvrir fin 2023.

Après la phase de travaux dont le budget est encore en construction, le fonctionnement de la structure reposera sur des postes estimés à ce jour à : trois coordinatrices de parcours, un agent de sécurité pour la nuit et week-end, une direction.

Les ressources humaines seraient complétées par des mises à disposition de la part des collectivités (policiers, assistantes sociales ...) et des permanences organisées avec les professionnels (avocats, psychologue, juriste...) et associations (ateliers de reconstruction, groupe de parole ...).

La gestion de ce nouvel établissement sera assurée par un GIP au sein duquel l'État, la Métropole du Grand Nancy, la Région Grand Est et le département de Meurthe-et-Moselle auront bien sûr toute leur place.



#### Engagements financiers :

En investissement : 1 M€ (l'estimation globale de ce programme est actuellement en cours de finalisation). L'État mobilisera ses dispositifs financiers à l'appui de ce projet. L'éventualité d'une intervention au titre de la nouvelle politique régionale en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes qui sera déployée en 2022 (en cours de définition), sera examinée par la Région Grand Est, au regard du plan d'actions qui sera défini après l'intervention de l'AMO, à l'appui de la demande d'accompagnement qui reste à formaliser par la Métropole du Grand Nancy.

### 3.3.1.3 LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES JEUNES : L'EXPÉRIMENTATION DU DROIT UNIVERSEL À L'ACCOMPAGNEMENT AU PREMIER EMPLOI

La crise sanitaire de Covid-19 a aggravé les difficultés sociales auxquelles les jeunes sont confrontés. Les jeunes en emploi plus précaire subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie. Le taux de chômage a progressé davantage pour les jeunes (+2,6 points) que pour les autres classes d'âge en 2020.

Alors que 75 % des adultes de 18 à 24 ans vivent dans une zone urbaine, de nouvelles réponses doivent être portées par les grandes villes, agglomérations et métropoles pour lutter contre la précarité des jeunes.

Sur ce constat, France Urbaine a souhaité disposer d'un panorama de la situation pour proposer aux territoires urbains volontaires des démarches expérimentales, respectueuses des choix politiques des élus, susceptibles d'être mises en œuvre avec l'État et les collectivités concernées, et surtout s'inscrivant dans une logique de démonstration par la preuve.

Ainsi, l'association a missionné Mathieu Klein, Maire de Nancy, président de la Métropole du Grand Nancy et co-président de la commission « Solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté » de France Urbaine. Un cadre et des objectifs de travail ont été définis, une douzaine d'auditions ont été menées auprès de membres de gouvernement, associations d'élus, têtes de réseaux des opérateurs et acteurs sociaux, organisations syndicales et des associations œuvrant au quotidien.

À l'issue de ce travail d'enquête et d'auditions, France Urbaine propose 4 scénarii d'expérimentations au gouvernement pour lutter contre la précarité des jeunes âgés de 18 à 25 ans :

- Privilégier l'accès aux biens et services essentiels contre la précarité ;
- Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi ;
- Accompagner l'universalisation de la Garantie Jeunes ;
- Créer un revenu de solidarité jeunesse.

France Urbaine propose que cette expérimentation soit confiée à 12 territoires urbains volontaires, soit trois territoires pour chaque scénario. Chaque expérimentation durera deux ans durant laquelle 1 000 jeunes par territoire bénéficieront des actions menées.

L'association propose également la mise en œuvre d'un comité de pilotage national des expérimentations, co-piloté par France Urbaine et l'État réunissant l'ensemble des acteurs concernés et la création d'un conseil scientifique, chargé de préparer le projet d'appel à manifestation d'intérêt, de proposer des critères scientifiques de validation communs aux projets d'expérimentation et de proposer les projets d'expérimentation à la labellisation par le comité de pilotage et de valider les protocoles d'évaluation proposés par les projets retenus.

	Coût unitaire (€/an)	Coût pour 12 000 jeunes (€/an)
Scénario 1	1 050	3 150 000
Scénario 2	1 953	5 858 000
Scénario 3	7 564	22 692 000
Scénario 4	6 360	19 080 000
Moyenne unitaire et coût total	4 232	50 780 000

Pour l'ensemble de ces expérimentations, une enveloppe de 50 millions d'euros par an est attendue de la part de l'État.

La délibération du 22 avril 2021 « Agir pour les jeunes du Grand Nancy » a posé les bases d'un plan global pour la jeunesse incluant la mobilisation de 5 millions d'euro sur l'année 2021.

Pour aller plus loin, la Métropole du Grand Nancy, sous réserve de l'engagement de l'État (qui ne peut à ce stade se prononcer), souhaite porter une expérimentation autour du scénario de l'ouverture du droit universel à l'accompagnement vers l'emploi, qui permet de prendre en compte à la fois la question monétaire pour les jeunes et la question de l'accompagnement vers le premier emploi.

Cette expérimentation concernerait environ 500 jeunes (jeunes de moins de 30 ans) et reposerait sur un acteur pivot : Pôle emploi (en raison de la volonté d'inscrire l'expérimentation dans le cadre de l'accès à un dispositif de droit commun) en collaboration avec les acteurs de l'accompagnement : APEC, Conseil départemental, Conseil régional, Université de Lorraine (mission d'évaluation), MDE/ Mission locale, MEDEF54.

L'expérimentation représente un besoin de financement sur 2 ans :

- Pour les 500 jeunes comprenant le coût du versement de l'allocation :

Niveau de diplôme	TOTAL JEUNES		Durée maximum	Dépenses totales sur base PSA sur base 200 € par habitant (485€)
	Cohabitanants	Dépendants		
Sans diplôme	40	37	6 mois	402 800 €
Diplôme CAP-BAC	75	100	18 mois	591 900 €
Diplôme Bac+2 et Bac+3	54	71	6 mois	211 405 €
Diplôme Bac+5	43	57	4 mois	112 749 €
				1 338 854 €
				1 962 444 €

- Auxquels il convient de rajouter : la prestation à Pôle Emploi (350 000 €/an soit 700 000 €), la mission d'évaluation par l'Université de Lorraine (50 000€/an ou sur 2 ans ?).

**Engagements financiers :**

Budget prévisionnel d'environ 2 700 000 €, avec des cofinancements à définir en fonction de la position de l'État dont l'accord reste à recueillir sur ce projet.

**3.3.2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE POUR L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

**3.3.2.1 LA POLITIQUE DE L'HABITAT SUR LE GRAND NANCY**

Depuis plus de 40 ans, le Grand Nancy mène une politique de l'habitat volontariste et innovante à l'échelle des 20 communes de la métropole. Le 6<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) qui arrive à échéance fin 2022 est le support juridique de la délégation des aides à la pierre. Cette délégation de l'État permet à la Métropole depuis 2005 :

- de programmer l'offre nouvelle de logements HLM ;
- d'autoriser les ventes HLM (hors celles validées dans les Conventions d'utilité sociale) ;
- de définir, en lien avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les dispositifs permettant l'accompagnement de la rénovation des logements privés ou leur adaptation (au vieillissement et handicap) et le niveau d'aides des aides financières.

La Métropole élabore actuellement son Programme Métropolitain de l'Habitat qui prendra la suite du PLHD actualisé jusqu'au 31/12/22. Ce document a vocation à être intégré dans le PLUHD en cours d'élaboration.

Le diagnostic territorial met en avant plusieurs enjeux :

- Une production de logements qui doit être ajustée à l'ambition démographique, aux besoins qualitatifs des ménages et contribuer à l'adaptation au changement climatique ;
- Répondre à des besoins importants en logements familiaux abordables - en location et en accession, favorisant un parcours résidentiel au sein du territoire métropolitain ;

- Lutter contre une vacance dans le parc privé qui continue de progresser ;
- Répondre à des besoins en rénovation énergétique du parc privé ancien qui restent importants (secteurs pavillonnaires, copropriétés) ;
- Poursuivre voire amplifier un rééquilibrage territorial du parc locatif social engagé qui s'accompagne d'un NPRU ambitieux sur 3 quartiers ;

- Maintenir un niveau de production pour répondre aux besoins des ménages et à l'évolution du parc ;
- Satisfaire des besoins particuliers : une offre à réguler pour les personnes âgées et étudiants, des réponses pour les ménages pauvres à soutenir.

Dans ce cadre, il est convenu :

- Une hypothèse « plancher » de production de 1 100 logements annuels, qui nécessite de développer du foncier mobilisable très rapidement ;
- Un maintien du taux SRU d'agglomération à 26 % ;
- Une modulation des taux de production de logements sociaux par secteur (dans les ZAC métropolitaines en particulier), dans une logique de mixité sociale et dans les OAP sectorielles ;
- Réfléchir à la création d'un office foncier solidaire pour faciliter l'accession à la propriété.

**Engagements financiers :**

La Métropole du Grand Nancy mobilise ses fonds propres à hauteur de 1 000 000 € / an pour accompagner la production de logement HLM financée dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre. Le parc locatif social faisant l'objet d'une politique volontariste de réhabilitation inscrite dans le cadre des plans de patrimoine des 10 bailleurs sociaux présents sur la métropole. En cours de réflexion dans le cadre du nouveau PMH.

L'État apporte des aides annuelles pour la rénovation des logements sociaux. En 2021, ce sont 700 000 euros (pour 268 logements), avec une aide du plan de relance de 1,7 millions d'euros (pour rénover 776 logements).

Par ailleurs, depuis fin janvier 2021, la Métropole du Grand Nancy fait partie des 23 territoires d'expérimentation retenus par la Ministre du Logement pour déployer de façon accélérée le « Logement d'abord » visant à trouver des solutions pérennes pour les personnes les plus en difficulté. Un programme d'actions annuel de 405 000€ est prévu dont 244 500 € de financements de la DIHAL, 140 500 € de la Métropole et 20 000 € de la DDETS.

Le 6<sup>e</sup> PLH actualisé a relevé la diversité des formes de logements accompagnés et la nécessité de travailler sur l'identification des besoins et la forme des réponses nécessaires. C'est pourquoi une étude, cofinancée par la DDETS a été lancée et sera menée tout au long de l'année 2021 afin de co-construire une stratégie partagée.

La Métropole du Grand Nancy souhaite également développer l'habitat inclusif en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette forme d'habitat innovant, déjà développée sur le Grand Nancy, a démontré toute son utilité en faveur de l'inclusion.

Enfin, concernant le parc privé, la Métropole prend en compte l'ensemble des thématiques, notamment la lutte contre la vacance et le traitement des copropriétés, à travers un PLG sur 5 ans (2021-2025).

#### Engagements financiers :

À redéfinir dans le cadre du PMH notamment concernant l'accès à la propriété et le volet réhabilitation des copropriétés.

- Pour le Programme d'intérêt général 2021 : plus de 355 000 € pour le suivi-animation et 220 000 € sous forme de subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (éco primes, abondamment adaptation et remise sur le marché de logements vacants)
- Pour accompagner les copropriétés : dans le cadre d'une OPAH-CD et du POPAC pour celles situées en QPV : 162 500 € en 2021
- Une étude sur la vacance lancée en 2021 pour un montant de 35 000 €
- La Métropole du Grand Nancy participe au financement, à hauteur de 10 000 € de l'équipe pluridisciplinaire qui intervient pour les situations d'incurie dans le logement (dispositif EPSiL) repérées dans le cadre du Pôle Départemental pour la Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent
- L'Anah contribuera au cofinancement de l'ingénierie conformément à son règlement

L'État via l'ANAH met, à ce jour, à disposition de la Métropole du Grand Nancy - délégataire des aides à la pierre - 4 M€ de subventions par an (6,2 M€ pour l'année 2021) afin de mettre en œuvre son Programme d'intérêt général (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, autonomie, traitement des copropriétés).

### 3.3.2.2 DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

Des capacités de logements à loyers modérés avec des services adaptés aux modes de vie des jeunes sont un des facteurs d'attractivité pour l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières en apprentissage. Le Programme Métropolitain de l'Habitat tient compte des besoins de cette population et travaille avec l'ensemble des partenaires (et en premier lieu avec le CROUS Lorraine) pour que les capacités à vocation sociale soient suffisantes, positionnées près des lieux d'enseignement ou bien desservies.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy dispose d'un Observatoire Territorial du Logement Étudiant et participe à l'Observatoire National du Logement Étudiant, ce qui permet de suivre de manière plus globale les enjeux et tendances.

Par ailleurs et à plus long terme, la Métropole travaille avec l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine pour la refondation du campus Aiguillettes avec des locaux neufs en recherche, des rénovations de locaux pour la formation et le développement d'un pôle logements et services en complémentarité de celui présent sur le Vélodrome à Vandœuvre.

L'attention est également portée à une accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite et handicapées. Des projets pour faciliter l'accueil de personnes autistes sont étudiés.

Enfin, depuis la fermeture du château de Rémicourt en 2016, il n'existe plus d'auberge de jeunesse sur le territoire de la Métropole pour accueillir les voyageurs. La Mission Locale fait appel aux foyers et hébergements d'urgence, alors que ce n'est pas une solution adaptée pour les jeunes en dynamique d'insertion. Il est proposé de lancer une étude pour créer une auberge de jeunesse proche du centre-ville Nancy et de s'appuyer sur les différents opérateurs privés prêts à répondre à ce besoin.



#### Engagements financiers :

La Métropole du Grand Nancy apporte un fonds de concours de 1 M€ au CROUS pour la rénovation des chambres de Monbois et appuiera l'inscription de la deuxième tranche de rénovation et de services, avec notamment une résidence pour étudiants et chercheurs internationaux, sur Monbois-Boudonville, dans le cadre du CPER 2021-2027.

Par ailleurs, l'État a engagé des crédits destinés aux travaux d'entretien des résidences d'étudiants : 11,3 millions d'euros pour le gros entretien du CROUS Lorraine (résidence Monbois) à Nancy.

### 3.3.2.3 UN PROJET SOLIDAIRE ET DURABLE DE RÉNOVATION URBAINE

Au titre de la rénovation urbaine, le Grand Nancy a mené depuis 2004 l'un des plus importants projets de rénovation urbaine (PRU) de France. Celui-ci a concerné 7 sites, pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole du Grand Nancy.

Fruit d'une performance collective des 20 communes de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires, le projet, aujourd'hui en phase d'achèvement, a été à la croisée des grandes politiques publiques et des démarches de territoire, dans une logique durable et solidaire.

Ce sont toutes les façons de vivre sa ville et son quartier qui sont concernées : les transports, afin de faciliter les déplacements et de mieux relier les différents Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville à l'agglomération (sont concernés par le NPRU les QPV du Plateau de Haye, des Provinces, et Haussonville-Nations) ; la mixité sociale et le parcours résidentiel, grâce à des logements pour toutes les catégories de ménage ; les commerces et l'activité économique, qui sont renforcés et la nature en ville, pour un cadre de vie plus vert et plus agréable.

Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU 2017-2029), soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), se poursuit au sein de la Métropole. 397 Millions d'euros sont prévus pour les 3 sites qui concernent 1 818 ménages :

- Démolition de 1 631 logements HLM ;
- Reconstitution de 1 174 logements ;
- 1 383 logement requalifiés ;
- Construction de 359 logements en accession aidée à la propriété, dont 18 maisons ossature bois ;
- Nombreux aménagements urbains et création d'équipements publics.

Le projet, à l'origine de la convention avec l'A.N.R.U. signée en mars 2020 fait actuellement l'objet d'ajustements (pour un montant de 63M€ H.T. d'investissements supplémentaires qui seront examinés par les partenaires de l'ANRU dans le cadre d'un comité d'engagement le 8 novembre prochain).

Dans une démarche de développement durable, les aménagements d'espaces publics doivent permettre d'améliorer la desserte des quartiers en privilégiant des axes de circulation apaisés tout en permettant le développement de la biodiversité.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accompagnera cet axe très important d'aménagements des espaces publics pour la partie lutte contre l'érosion de la biodiversité et surtout la mise en œuvre d'un volet ambitieux de gestion alternative des eaux pluviales (déconnexions des eaux pluviales du réseau et désimpermeabilisations) accompagné d'un état des lieux des bonnes pratiques et préconisations en matière d'îlots de fraîcheur afin d'augmenter la résilience de l'agglomération au changement climatique. 6,5 millions d'aides sont réservés à cette thématique dans le CTEC soit environ 25 % des aides totales du CTEC.

Dans le cadre de sa compétence formation, la Région Grand Est contribue à la montée en compétences des demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme de Renovation Urbaine avec la mise en place d'une plateforme d'accès aux métiers du bâtiment en lien avec les clauses sociales, des formations sur la rénovation énergétique des bâtiments, la formation des futurs agents thermaux pour Grand Nancy Thermal, celle des conducteurs de voyageurs pour le prestataire en charge du réseau Stan ainsi que toutes les autres formations contribuant au recrutement dans les filières identifiées (commerce, industrie, numérique ...).

La Région contribue également à la lutte contre la précarité des jeunes en complément du plan « 1 jeune, 1 solution » et sur tous les publics demandeurs d'emploi dans le cadre du plan régional emploi compétences - métiers en tension.



**Engagements financiers :**

- Aménagement de chemins piétonniers sur le Plateau de Haye, 1,3 M€
  - Aménagement du secteur Europe et de son parc aux Provinces à Laxou, 13 M€
  - Aménagement du secteur du bd Foch et de la MVATL aux Provinces, 1,3 M€
  - Aménagement d'une nouvelle place sur les secteurs de Vand'Est à Vandœuvre-lès-Nancy, 2,3 M€
  - Aménagement d'espaces paysagers sur les secteurs Étoile et Forêt noire à Vandœuvre-lès-Nancy 2,3 M€.
- (Susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions en cours de validation par l'A.N.R.U.)

Pour une ville diverse, le maillage éducatif, sportif, culturel et économique des territoires est essentiel à l'échelle de chaque quartier pour favoriser les liens sociaux.



**Engagements financiers :**

- Rénovation et l'extension du gymnase Europe aux Provinces, 6,5 M€
  - Création d'un centre pédagogique et technique de la ville de la forêt au Plateau de Haye (Les Ateliers du Plateau) 3 M€
  - Création d'un Tiers-Lieu à vocation d'innovation économique et sociale aux Tamaris sur le Plateau de Haye, 8,2 M€
  - Aménagement du centre d'affaires et des associations de l'OMH du Grand Nancy au sein des barres Cèdre bleu et Tilleul argenté du Plateau de Haye, 2,6 M€
  - Restructuration du centre commercial de la Cascade (phase 2) sur le Plateau de Haye (dernière opération du PRU (2004-2016), 6,8 M€ (à rajouter dans le tableau, opération 2021 - Annexe 1 - 1<sup>re</sup> tranche)
  - Nouvelle médiathèque du Plateau de Haye : 5,2 M€
- (Susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions en cours de validation par l'A.N.R.U.)

La Métropole du Grand Nancy a voté en janvier 2020 un projet pour étudier la relance du centre des Nations à Vandœuvre. Elle a missionné début février 2021, une étude juridique et technique pour identifier et évaluer les différents scénarii possibles pour la restructuration du site des Nations. En parallèle, pour compléter cette étude, et en tenant compte des premières orientations retenues, des études de faisabilité architecturale, de prévention, et technique seront lancées afin de présenter une feuille de route.



**Engagements financiers :** à préciser

L'État accompagnera la requalification du site des Nations en mobilisant divers moyens d'intervention en faveur des services de proximité.

Enfin, la Métropole du Grand Nancy souhaite être délégataire des crédits d'État pour la gestion de la politique de la ville. L'objectif est de rendre cette politique publique plus efficace, en simplifiant les procédures, en rendant son pilotage plus lisible pour les partenaires et les publics ciblés, en regroupant les financements vers un opérateur unique proche des territoires.



**Engagements financiers :** 0,8 M€.

**3.3.3 AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

Les travaux menés au cours des 50 dernières années sur les déterminants de santé ont conduit à un recul temporaire des préoccupations environnementales dans le champ de la santé publique, avant d'observer un retour massif de ces considérations lié à la pandémie de la Covid-19, mais aussi à l'essor accéléré des zoonoses et des maladies vectorielles (Zika, Chikungunya, etc.), témoins d'une barrière de plus en plus tenue entre les espèces.



Cette prise de conscience des liens étroits entre santé humaine, santé animale et état écologique global a permis l'émergence, au début des années 2000, du concept « One Health » (une seule santé), qui vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.

Ceci étant, la pauvreté, les difficultés socio-économiques comme l'accès aux soins inéquitable sont venus creuser le fossé des inégalités en santé et mettre un spectre négatif sur le concept de durabilité de santé pour les citoyens. Dans ce contexte de tension sanitaire - observé dans le Grand Nancy comme ailleurs - la santé et le médico-social constituent une priorité des acteurs et recouvrent des enjeux économiques, sociétaux et d'innovations majeurs.

### 3.3.3.1 UN LEVIER POUR UN TERRITOIRE DE SANTÉ POSITIVE: LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La métropole du Grand Nancy s'est dotée d'un contrat local de santé de 2<sup>e</sup> génération pour la période 2019-2023. Il vise à fournir à chacun un juste accès aux soins, mais aussi agir sur de nombreux autres facteurs liés à l'environnement (qualité de l'air, cadre de vie, habitat, présence d'espaces verts) et aux modes de vie (alimentation, pratique d'une activité physique régulière, interactions sociales...).

Il est composé de 5 axes majeurs et d'un axe transversal issus de la consultation citoyenne :

- Développer un environnement favorable à la santé aux habitants de la Métropole du Grand Nancy ;
- Préserver et améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé notamment pour les populations fragiles ;
- Améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé tant physique, sociale que psychique ;
- Renforcer la pratique de l'activité physique et l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et adaptés selon l'âge ;
- Favoriser la prévention des risques et la réduction des dommages en matière d'addictions ;
- Développer l'autonomie face à l'information en santé, promouvoir la prévention primaire des étudiants santé par le biais du service sanitaire et lutter contre les « infox » en santé.



#### Engagements financiers :

La Métropole du Grand Nancy apporte un fonds à hauteur de 30 000 € environ par année en soutien aux actions qui constituent le plan d'actions du contrat local de santé de deuxième génération, pour la période 2019-2023.

L'État via l'Agence régionale de santé finance les actions inscrites dans le contrat local de santé. Par ailleurs, l'aide de l'État à la reconstruction de l'hôpital de Nancy s'élève à 420 millions d'euros.

### 3.3.3.2 LA PROMOTION DES MAISONS DE LA SANTÉ

#### Les Maisons de Santé PARISOT

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préétabliement à tout versement d'une aide financière par l'agence régionale de santé.

L'enjeu du dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé est de proposer une offre de soins élargie en proximité immédiate des besoins de santé et d'optimiser les parcours de soins, apportant ainsi une réponse innovante aux attentes des patients comme des professionnels. Il s'agit de permettre aux professionnels de se centrer sur les activités où leur plus-value est la plus grande et de faciliter les évolutions des métiers de la santé dans une vision écologique du parcours de soins et de santé

La stratégie proposée vise ainsi à :

- Faire de la Maison de santé Parisot un modèle urbain pour l'accès aux soins primaires et de premiers recours, à la prévention l'éducation, à la santé dans une vision inclusive et globale de la santé des populations ;
- Utiliser le maillage médicosocial existant et le rendre plus opérant ;
- Repérer les fragilités et les vulnérabilités en matière de de santé dans un bassin de vie de proximité ;
- Mettre en place une organisation souple et flexible, véritable porte d'entrée vers la santé (coordinatrice administrative, infirmière de pratique avancée, assistante sociale) ;
- Doter les acteurs d'un système informatique d'accès aux données de santé partagé et sécurisé ;
- Réaliser un projet de soins et de santé partager par les acteurs de santé et les citoyens.

Les objectifs principaux de ces futures MSP sont tout à la fois d'augmenter à 50 % à 70 % le pourcentage de citoyens en bonne (voire très bonne santé déclarée), de diviser par deux le taux de non recours aux soins (n'ayant eu recours à aucun soin) et de diminuer le taux d'hospitalisation notamment en urgence.

L'idée étant de délivrer un label « Maison de santé Parisot » aux structures d'exercice coordonnées des lors qu'elles correspondent aux attendus pré-cités.

Un premier projet est en cours de réflexion sur le quartier Beauguegard à Nancy.



#### Engagements financiers :

Une structure type, composée de treize professionnels de santé et couvrant 4 000 habitants, pourra bénéficier - dès lors qu'elle atteint tous ses objectifs - d'une enveloppe de 73 500 € contre 51 800 € auparavant, soit une majoration de 42 %. Les structures nouvellement créées bénéficieront, pour leur part, d'une enveloppe annuelle minimale de 20 000 €.

### Les projets d'exercice coordonné en médecine

Les projets d'exercice coordonné en médecine ont maillé le territoire métropolitain et continuent de se développer. Qu'il se structure autour d'un exercice en équipe de soins primaire en, Maison de Santé Pluri professionnelles (MSP) ou centre de santé, l'exercice coordonné en santé est celui qui correspond le mieux à la demande des usagers et des soignants pour donner sens à un parcours de soins et de santé plus cohérent et plus en proximité.

Un projet situé à Laxou au sein d'un quartier politique de la ville a obtenu la labellisation « équipe de soins primaires » par l'agence régionale de santé en 2020 permettant l'exercice coordonné de près de 30 intervenants au sein d'une MSP. Le projet de santé et de soins est ainsi validé car il contribue à l'optimisation du parcours patient, améliore la coordination interprofessionnelle et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales.

L'équipe de santé du Boulevard Nancy Haussonville porte elle-aussi un projet de Maison de Santé Pluri professionnelle.



**Engagements financiers :**  
Concernant le projet de Laxou, une demande de subvention d'un montant de 50 000 € a été formulée à la métropole du Grand Nancy et ce dans le cadre du NPRU du quartier des provinces. Le coût total de cette MSP s'élève 2,15 M€.

### 3.3.3.3 LA MAISON SPORT ET SANTÉ

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ambition conjointe du CHRU de Nancy et du comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle (CDOOS 54) est de réunir les acteurs du monde du sport, du soin et de l'innovation afin de promouvoir l'activité physique à des fins de santé, que l'on soit atteint d'une maladie chronique ou non, en s'appuyant sur l'expérience d'une structure hospitalière rodée à la prise en charge.

Cette structure relais se propose d'agir en complémentarité avec les acteurs régionaux et locaux en offrant :

- Un lieu d'orientation vers d'autres structures adaptées du mouvement sportif et sanitaire telles que celles recensées par le programme régional Prescri'Mouv ;
- Une unité de lieu permettant d'opérer des synergies (actions événementielles, rencontres, lieu de pratique supplémentaire) ;
- Des actions de sensibilisation et de prévention (nutrition, socialisation et rapports aux autres, addictions, sommeil, etc.) ;
- Une contribution la recherche clinique multidisciplinaire en Médecine du Sport, en physiologie de l'exercice et activité physique adaptée (l'acquisition de données physiologiques à l'effort pourrait donner lieu à des partenariats public - privé) ;
- Un lieu de stage pratique pour accueillir des formations.

Les critères d'inclusion des publics :

- Toute personne bénéficiant d'une prescription de son médecin traitant pour la pratique d'une activité physique adaptée ou adressée par le CUMSAPA du CHRU de Nancy ;

- Les personnes éloignées du sport, après accord de leur médecin traitant (obtention d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport) ;
- Les personnes dont le bilan aura révélé une problématique de nature à freiner la pratique d'une activité physique en toute autonomie ;

En revanche, les personnes jugées autonomes dans leur pratique seront réorientées vers le mouvement sportif ou le privé.



**Engagements financiers :**  
Coût total de projet estimé à 7 432 810 €, dont 5 688 000 € en investissement et 1 744 810 € en fonctionnement.


### 3.3.3.4 THERMALISME ET SANTÉ : LA CRÉATION D'UN INSTITUT EUROPÉEN DU THERMALISME

La genèse du projet Nancy Thermal a permis l'émergence d'un écosystème particulièrement dynamique, fondé sur un vécu commun et appuyé sur la force hospitalo-universitaire de Nancy. Ainsi, le CHRU et l'Université Lorraine qui ont conduit les études d'agréments auprès de l'Académie de Médecine explorent aujourd'hui de nouveaux champs, comme l'utilisation de l'eau thermale dans les pathologies invalidantes de la maladie de Parkinson ou la réhabilitation cardiaque.

L'organisation à Nancy de l'Université du Thermalisme, la présence de spécialistes renommés sur des sujets de médecine thermale (hydrologie), la présence de laboratoires de recherche et pôles de compétitivité comme Biovalley France, Materialia ou Hydroeos, la capacité à conduire des recherches transdisciplinaires pour qualifier le wellness, la présence d'une offre de formation à différents niveaux (DIU et DESS médecine thermale, DU Santé et Thermalisme, Formation d'agent thermal en lien avec le CHRU, accrédité CNETH) constituent autant d'atouts pour développer de nouveaux partenariats.

La création d'un Institut du thermalisme - inédit en France - intégrant des missions de formation, de recherche et d'innovations s'inscrit dans ce cadre. Cet Institut aura un rôle central pour :

- Développer la recherche en médecine thermale ;
- Former le personnel des stations thermales en France et en Europe ;
- Imaginer et développer l'activité thermale de demain avec l'optique de développement économique global et d'écologie industrielle territoriale.



**Engagements financiers :**  
Porté par la Métropole du Grand Nancy, l'Université Lorraine, le CHRU de Nancy, l'Institut va intégrer la Fondation de Coopération Scientifique de l'Université Lorraine qui vient de recevoir l'habilitation ministérielle et dans laquelle la Métropole siège en tant que membre fondateur.  
Le montage économique est en cours de bouclage au sein de cette fondation.  
Budget : 900 000 €.

### 3.3.3.5 THERMALISME, RECHERCHE ET INNOVATION

Il s'agit d'accompagner, par le financement d'appels à projets, la recherche et les innovations dans tous les champs impactés par l'activité thermique et favorisant la modernisation et les économies de gestion des établissements.

De nombreuses thématiques pourront ainsi être explorées, en lien avec le futur exploitant du site de Nancy Thermal et les autres exploitants des stations thermales du Grand Est : problématiques écologiques et environnementales, économies d'énergies, architecture, design et matériaux, tourisme, recrutement des personnels, filières courtes pour les services, traitement des déchets, virologie des eaux, etc.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà identifiées autour :

- **Des enjeux environnementaux**, avec le pôle de compétitivité Hydros : Eude de faisabilité et process engagés pour définir les thématiques d'innovation à fort potentiel, diagnostics et enquêtes de terrain, dialogues avec les acteurs de l'innovation et experts (fédérations thermales, clusters, pôles de compétitivité, SATT, universités en fonction des sujets identifiés), ateliers expérimentaux sur les premières thématiques cernées (traitement des boues, rejet des eaux thermales, protocole de désinfection/traitement antitartre, économie eau et énergie) ;
- **Des enjeux de santé et industriels** avec le Laboratoire de chimie, physique, microbiologie pour les matériaux et l'environnement LCPME de Nancy. Ce laboratoire est engagé dans le cadre du consortium OBEPINE, dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19, par la recherche du virus dans les eaux usées ; cette traque permet une anticipation pour détecter les virus variants. Cette expérience peut utilement être mise à profit pour engager l'expertise d'un mode opératoire pour la virologie des eaux thermales ;
- **Des enjeux d'une bonne alimentation pour les clients des stations thermales** avec l'ENSAIA, école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, de l'Université Lorraine : Le site de Nancy Thermal, avec son million d'entrées par an, va générer une clientèle conséquente en attente de points de restauration équilibrée (dans l'équipement thermal ou sur le territoire de la Métropole), de produits locaux, sains et de qualité. Une étude de faisabilité est programmée pour proposer un modèle économique plus vertueux, fondé sur une valeur ajoutée partagée, des produits alimentaires de proximité et de qualité, une coordination entre tous les acteurs de la filière pour aboutir à une charte d'engagement et à des contractualisations permettant de revisiter les relations commerciales entre tous ces acteurs ;
- **Des enjeux de développement du secteur du Bien-être** : un appel à projet « Business Booster Bien-être » sera lancé par Grand Nancy Innovation courant 2022 pour permettre l'émergence de start-up dans ce secteur.



#### Engagements financiers :

100 000 M€ par an.

### 3.3.4 FAVORISER L'ACCÈS DE CHACUN AU PATRIMOINE, À LA CULTURE, AUX SPORTS, ET AUX LOISIRS

#### 3.3.4.1 LE PATRIMOINE ET L'ACCÈS À LA CULTURE

Nancy, ancienne capitale du duché de Lorraine, est riche d'un patrimoine historique exceptionnel dont son emblème, la Place Stanislas (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et récemment reconnue « monument préféré des Français »), ainsi que les nombreux édifices qui font de la ville un des principaux foyers européens de l'Art nouveau, attirent chaque année des dizaines de milliers de personnes.

La Métropole du Grand Nancy est également la 2<sup>e</sup> aire française en terme de densité étudiante, 51 000 étudiants l'ont choisi pour y poursuivre leurs études supérieures, soit près d'un habitant sur cinq. Parmi eux, 7 000 étudiants viennent de l'étranger. La Métropole du Grand Nancy, partenaire au quotidien de l'Université de Lorraine, accueille une très large partie de ces étudiants qui constituent un élément essentiel de la dynamique commerciale, économique et culturelle de la ville.

Nancy joue un rôle majeur dans le rayonnement culturel, un rayonnement largement porté par un important tissu d'acteurs culturels et par la municipalité qui consacre plus d'un quart de son budget annuel à la culture. Ce rayonnement s'articule autour de 3 musées - dont le plus remarquable, le Palais des Ducs de Lorraine Musée Lorrain va engager sa complète rénovation pour une livraison programmée en 2027 - et de 4 scènes nationales conventionnées (l'Opéra National de Lorraine, l'Autre Canal, le Centre Chorégraphique National, le Centre Dramatique National).

Le Grand Nancy favorise, en partenariat direct avec l'Université de Lorraine, la diffusion de la culture scientifique et technique à travers la gestion de trois grands équipements : le musée de l'Histoire du Fer au domaine de Montaigne à Jarville-la-Malgrange, le Muséum-Aquarium de Nancy et les Jardins botaniques du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, labellisé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire régional du Grand Nancy met en œuvre un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre au profit de 1700 élèves.

Secteur tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, la culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel et de cohésion sociale. Elles constituent aussi un des atouts majeurs du rayonnement de la Métropole, de la Meurthe-et-Moselle et de la région Grand Est. Un rayonnement marqué chaque année par des événements et festivals à portée nationale voire européenne à l'image du Livre sur la Place, du Nancy Jazz Pulsation, des fêtes de la Saint Nicolas, etc.

#### Zoom sur la programmation d'un nouveau bâtiment pour le CCN Ballet de Lorraine

Le site entièrement vacant de la faculté de pharmacie de Nancy, rue Albert Lebrun, se prête parfaitement bien à la relocalisation du CCN Ballet de Lorraine.

L'agence de programmation AG Studio étudie actuellement la faisabilité technique, financière et opérationnelle du projet. Compte tenu des espaces disponibles, l'étude aborde également les perspectives de regroupement à moyen terme sur ce site des différents locaux de répétition et de production de l'Opéra National de Lorraine (actuellement dispersés sur 3 sites différents : locaux Driant, bâtiment Chanzy salle Poirel ; Centre technique M.Brot) et des espaces complémentaires de répétition et de production pour le CDN.

La Métropole du Grand Nancy entend pérenniser ce projet qui offre une réelle alternative en termes de loisirs, de sports et de culture sur les Rives de Meurthe dans un cadre exceptionnel et avec des publics d'un grand mixité sociale et d'âge. Les aménagements qui seront réalisés jusqu'en 2024 portent essentiellement sur une meilleure insertion du site dans son environnement avec la mise en place de dispositifs pérennes, qu'ils soient aquatiques, sportifs ou de loisirs.

#### Engagements financiers :

- Restructuration du Muséum-Aquarium (remplacement des huisseries et système de climatisation du musée, installation de panneaux photovoltaïques) : 1,4 M€ / conservatoire régional 1,2 M€
- Transformation de l'ex faculté de Pharmacie en pôle culturel : regroupement sur ce site des différents locaux de répétition et de production de l'Opéra National de Lorraine et relocalisation CCN ballet de Lorraine : une première tranche du programme fixée à 13 M€
- Rénovation du musée Lorrain : 48 M€ (Région engagée par convention à hauteur de 11 M€)
- Rénovation de l'hémicycle Général de Gaulle : 4,66 M€
- L'évolution du Musée de l'histoire du fer 1,7 M € (mise en accessibilité, traitement climatique des bâtiments y compris administratifs)
- Rénovation du Château de Montaigu (Monument historique : reprise toiture et façades) : 0,9 M€
- Restauration des orgues classés : 3,6 M€
- Temple : 0,4 M€

L'État soutient la rénovation du musée Lorrain, de l'hémicycle du Général de Gaulle et la restauration de la Villa Majorelle, à travers les aides de la DRAC, dont le montant sera déterminé en fonction des avant-projets définitifs de travaux.

Parallèlement, l'équipement de l'offre numérique de la bibliothèque de la Manufacture à Nancy a été soutenu par l'État à hauteur de 1,8 millions d'euros.

La création artistique à l'échelle de la métropole donne lieu à un soutien en 2020 de 7,3 millions d'euros, à travers 38 opérations. Cet engagement est maintenu en 2021. A cet égard, il est possible de citer tout particulièrement l'aide au fonctionnement du ballet de Lorraine pour 1,4 millions d'euros, ou bien l'investissement de l'État pour le fonctionnement de l'Opéra national de Lorraine à hauteur de 3 millions d'euros.

Les interventions complémentaires éventuelles de la Région sur ces projets d'intérêt majeur, seront examinées au regard des éléments qui figureront dans les dossiers de demande à venir, au titre de ses dispositifs de soutien à la culture, au patrimoine, à la transition énergétique ou à l'aménagement du territoire selon les cas.

#### 3.3.4.2 LA POLITIQUE SPORTIVE ET DE LOISIRS

En salle, en plein air, à l'école ou à l'université, en club ou en pratique libre, le sport est présent au quotidien dans la vie des habitants de la Métropole. Le Grand Nancy s'affirme comme un acteur essentiel du sport et des loisirs, que ce soit à travers ses soutiens aux clubs professionnels et de haut niveau, véritables ambassadeurs et en tant que partenaire majeur des grands rendez-vous sportifs, qui contribuent au rayonnement national et international du territoire, ou encore dans le cadre de la gestion des grands équipements.

Ouverte pour la première fois à l'été 2021 pour proposer aux citoyens des espaces de nature et des oasis de fraîcheur en ville, la « Plage des Deux Rives » située dans le secteur de la Méchelle de part et d'autre des rives de la Meurthe à Nancy et à Tomblaine a rempli toutes ses promesses.

Le bilan de la première édition est très positif, notamment sur le plan de la mixité des publics ayant fréquenté le site. Malgré une météo plutôt défavorable, ce sont ainsi plus de 132 000 personnes qui ont pu profiter de la plage des deux rives, 15 concerts programmés, 490 animations proposées à 6 360 participants, 73 emplois saisonniers et 61 chantiers jeunes recrutés.



#### Engagements financiers :

- La base de loisir de la Méchelle : investissement 2021-2024 : 5 M€
- Restructuration du stade Maitter et Victor, aménagement d'un nouveau champ de foire : 4 M€
- Boucle de la Moselle : finaliser les aménagements cyclotouristiques 0,5 M€
- Rénovation et développement du port de plaisance de Nancy : 1 M€

Des demandes de soutien financier pourront être faites auprès de l'État (Agence nationale du sport) pour les travaux de restructuration des équipements sportifs.

#### ◆ ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION ◇

#### 4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Le plan d'action du CMRTE du Grand Nancy intègre les contractualisations existantes (ANRU, ADEME, Agence de l'eau Rhin-Meuse, etc.)

#### 4.2 VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CMRTE du Grand Nancy sont listées dans le tableau figurant en annexe 1 et seront détaillées ultérieurement en fiches projets.

#### 4.3 LES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

Métropole « de proximité » d'un vaste territoire sud lorrain d'un peu plus d'un million d'habitants, le Grand Nancy - à l'instar des autres métropoles françaises - ne saurait exister sans cet « hinterland » avec lequel il tisse des liens privilégiés. Cette forte interdépendance est ici accentuée non seulement par le périmètre géographique relativement restreint de la métropole nancéenne, mais aussi par une histoire ancienne de coopération interterritoriale, qui a notamment vu la création du plus grand schéma de cohérence territoriale (SCoT) de France.

Le rayonnement des fonctions métropolitaines de l'agglomération nancéenne (en matière de santé, de culture, de créativité, de recherche, d'innovation ou de formation supérieure) est essentiel pour l'attractivité de ce territoire, du Département et de la région Grand Est au sens large. Toutefois, à l'heure où ces fonctions et les équipements ou structures qui les portent exigent une visibilité internationale (dans un contexte concurrentiel incertain), les relations et équilibres à forger avec les pôles de dimension européenne et mondiale (Grande-Région transfrontalière, bassin parisien, sillon rhénan) seront déterminants pour l'avenir de la Métropole et de ses voisins.

Ce croisement entre dynamiques internes au bassin de vie de la Métropole du Grand Nancy et interactions avec d'autres échelles territoriales se traduit naturellement par des projets communs qui participent au développement de tous.

Ainsi, pourront faire l'objet d'une valorisation dans le CMRTE du Grand Nancy les actions de coopération interterritoriales qui permettent de :

- Favoriser les synergies et complémentarités en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité, qu'il s'agisse des fonctions métropolitaines assurées par le Grand Nancy au bénéfice de tout le sud lorrain ou des fonctions de centralités des bourgs-centres jouant un rôle de maillage territorial ;
- Répondre aux enjeux qui dépassent naturellement les délimitations administratives (bassin d'emploi lié par les flux domicile-travail, mobilités au sens large, logement, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (dans le domaine de l'énergie, de l'alimentation ou de la santé par exemple) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

#### ◇ ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE ◇

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs de l'État (l'ANCT, le Cerema, l'Ademe...) ou de la Métropole du Grand Nancy (SCALEN par exemple), la Banque des territoires ou encore les services déconcentrés de l'État.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

#### ◇ ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ◇

Les partenaires du CMRTE s'engagent à mettre en œuvre, chacun à la mesure de leurs moyens et de leurs compétences, leurs meilleurs efforts pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### 6.2 LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

En signant ce contrat de transition écologique, la Métropole du Grand Nancy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire, aux côtés des 20 communes membres mais aussi du sud meurthe-et-mosellan.

Elle s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CMRTE chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La Métropole du Grand Nancy s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (communes, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

La Métropole du Grand Nancy s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CMRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CMRTE dont elle est maître d'ouvrage.

#### 6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CMRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CMRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CMRTE.

L'État s'engage à favoriser le cofinancement des actions inscrites dans le CMRTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Ainsi l'ADEME, la Caisse des dépôts (via la Banque des territoires), le Cerema, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD) et d'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir.

## 6.4 LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CMRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CMRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens en tant qu'autorité de gestion, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CMRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

## 6.5 LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Département, dans le cadre de ses compétences apportera son concours aux actions visées par le CMRTE, en ingénierie et/ou en financement.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CMRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 6.6 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les acteurs socio-économiques et les Grand-nancétiens en général participent à la dynamique de transformation du territoire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## ◇ ARTICLE 7 - GOUVERNANCE DU CMRTE ◇

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMRTE.

### 7.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Métropole du Grand Nancy ou son représentant. Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat et se charge de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CMRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CMRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CMRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2 LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est piloté par le Secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Nancy et sous-préfet en charge du plan de relance et par la Directrice générale des services de la Métropole du Grand Nancy.

Il constitue le lien permanent, par le biais des services de chaque entité, avec les services de l'État, des collectivités, des opérateurs partenaires, des chambres consulaires et des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CMRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CMRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CMRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CMRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### ◇ ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CMRTE ◇

Un tableau de bord de suivi du CMRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la Métropole du Grand Nancy et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. Le dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

#### ◇ ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CMRTE ◇

L'entrée en vigueur du CMRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### ◇ ARTICLE 10 - ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CMRTE ◇

Le CMRTE est évolutif. Le corps et les annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CMRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### ◇ ARTICLE 11 - RÉSILIATION DU CMRTE ◇

D'un commun accord entre les parties signataires du CMRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### ◇ ARTICLE 12 - TRAITEMENT DES LITIGES ◇

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nancy.

## ◇ ARTICLE 13 - ANNEXE FINANCIÈRE ◇

ACTIONS

### ORIENTATION 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MONTANT EN ME

#### DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES

• Acquisition de trolleybus IMC	25
• Aménagement de la plateforme pour les trolleybus	25
• 4 lignes structurantes TCSP	240
• Matériel roulant pour les 4 lignes	60
• 200 km pistes cyclables	68
• Études, acquisitions	65
• Mise en place ZFE	1
• Projet Urban Loop	20
• Piétonnisation	4

#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE

• Études PCAET et ZFE-m	0,4
• Actions PCAET	0,5
• COP26	0,1
• Accompagnement ZFE-m et qualité de l'air	0,4
• MaPrimeRénov	4,3
• Rénovation énergétique du parc bâti	30
• Bâtiments publics	56,1
• Déploiement des LED	3,7

#### GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON DURABLE

• Prise d'eau dans la Meurthe	34,8
• Barrage Méreville	3,4
• Compteurs d'eau	10
• Sécurisation approvisionnement eau : renouvellement de réseaux structurants	3
• Optimisation du réseau d'assainissement	1,2
• Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	3,1
• Séparation des eaux claires	2
• Renaturation du Frahaut (1 <sup>re</sup> tranche aval)	0,5
• Renaturation du Fonteno	2
• Rénovation et extension déchetterie	2,3
• Maison du tri	1
• Schéma directeur des énergies	0,2
• Développement réseaux de chaleur	58,2
• Station épuration	13,85
• Filière Hydrogène	6

**PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

• Verdissément et végétalisation du territoire	7,2
• Sites démonstrateurs phytoremédiation	2,2
• Parc de la Pépinière	6,9
• Mise en valeur des côtes	0,5
• Aménagement parc urbain	0,6
• Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école de Nancy	4
• Dépollution du futur quartier écologique Alstom	1
• Parc de loisirs de la forêt de Haye	6

**ORIENTATION 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE****ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

• Agence de développement économique	0,7
• Runglis local	10
• Nouvelle cuisine centrale	6
• Rénovation marché central	4,5
• Des Hommes et des Arbres	5,5

**AMÉNAGEMENT DURABLEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES**

• Maison de l'Innovation Technopolitaine	8,2
• ZAC des Bâllins	2

**SOUTENIR L'EMPLOI, L'ACTIVITÉ, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

• Soutien aux acteurs économiques	3
• Aide à l'investissement des entreprises	4,5
• Soutien à l'emploi	20
• Politique commerciale	16,7

**DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ**

• Parcours touristiques piétons	0,2
• Campagne monument préféré des français	0,2
• Nancy 360°	1,3
• Grand Hôtel de la Reine	8

**ORIENTATION 3 : GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE****LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PAUVRETÉS**

• Stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté	3,6
• Maison des femmes	1
• Locaux caritatifs	2
• Expérimentation du droit universel à l'accompagnement au 1 <sup>er</sup> emploi	2,7

**DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SOLIDAIRE ET DURABLE POUR L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN**

• Habitat (à redéfinir dans le cadre du PMH)	6
• Aménagements urbains NPRU (à actualiser en fonction de l'avenant à venir)	20,2
• Équipements NPRU (à actualiser en fonction de l'avenant à venir)	29,85

**AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

• Contrat local de santé	0,2
• Maisons Parisot	2,5
• Maisons de santé pluriprofessionnelles	7,4
• Maison sport et santé	0,9
• Institut européen du thermalisme	0,6
• Recherche et innovation thermalisme	0,6

**FAVORISER L'ACCÈS DE CHACUN AU PATRIMOINE, À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS**

• Muséum Aquarium <sup>(1)</sup>	1,4
• Conservatoire régional <sup>(1)</sup>	1,2
• Musée de l'histoire du fer <sup>(1)</sup>	1,7
• Lieu culturel ex faculté de Pharmacie	13,3
• Rénovation musée Lorrain	48
• Villa Majorelle	2
• Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	5,2
• Hémicycle Charles De Gaulle	4,66
• Grilles et balcons Stanislas (Jean Lamour)	1,218
• Pavillon Jacquet couverture et ouvrages	3,8
• Château de Montaigu	0,9
• Restauration des orgues classés	3,6
• Temple	0,4
• Base de loisir la Méchelle	5
• Restructuration stade Matter et Victor	4
• Boucle de la Moselle	0,5
• Port de plaisance	1

**TOTAL : 1039,08**<sup>(1)</sup> Ces projets figurent également dans l'orientation 1.



---

◇ **ARTICLE 14 - LES SIGNATAIRES** ◇

13 JAN. 2022

**Le Président de la Métropole  
du Grand Nancy**  
Mathieu KLEIN



**Le Préfet de Meurthe-et-Moselle**  
Arnaud COCHET



**Le Président de la Région Grand Est**  
Jean ROTTNER



**La Présidente du Conseil départemental  
de Meurthe-et-Moselle**  
Chaynesse KHIROUNI



1993 10 2